



# Association Intercommunale d'Electricité du Sud du Hainaut

## Société Coopérative

---

Association Intercommunale d'Electricité du Sud Hainaut, Société Coopérative, constituée le 28 avril 1925, conformément à la loi du 1er mars 1922, approuvée par Arrêté Royal du 20 avril 1925 - Acte 6483, Annexes du Moniteur Belge du 20 mai 1925.

### MODIFICATIONS.

Le 29 novembre 1927, annexes du M.B. du 7 juillet 1928, approuvées par Arrêté Royal du 20 juin 1928.  
Le 22 avril 1930, acte n° 288, annexes du M.B. du 25 octobre 1930, approuvées par Arrêté Royal du 2 octobre 1930.  
Le 25 avril 1933, acte n° 242, annexes du Moniteur Belge du 30 août 1933, approuvées par Arrêté Royal du 22 août 1933.  
Le 27 avril 1954, annexes du M.B. n° 168 du 17 juin 1955, approuvées par A.R. du 27 mai 1955.  
Le 22 avril 1958, annexes du M. Belge n° 1854 du 30 janvier 1959, approuvées par A.R. du 30 septembre 1958.  
Le 8 mars 1966, annexes du Moniteur Belge n° 194 du 5 octobre 1968, approuvées par A.R. du 12 juin 1968.  
Le 25 septembre 1973, Arrêté Royal du 1er avril 1974, Moniteur Belge du 5 juin 1974.  
Le 11 mai 1976, Arrêté Royal du 17 septembre 1976, Moniteur Belge du 26 octobre 1976. Annexes au Moniteur Belge du 26 novembre 1976 n° 4.182/6.  
Le 27 juin 1978, Arrêté Royal du 12 septembre 1978, Moniteur Belge du 14 octobre 1978.  
Le 8 mai 1979, Arrêté Royal du 22 juillet 1980, Moniteur Belge n° 170 du 03 septembre 1980.  
Le 13 mai 1980, Arrêté Royal du 10 septembre 1980, Moniteur Belge n° 211 du 30 octobre 1980.  
Le 11 mai 1982, Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 25 octobre 1982, M. Belge n° 237 du 11 décembre 1982.  
Le 13 mai 1986, A.M. de la Région Wallonne du 26 novembre 1986, M.B. du 19 décembre 1986.  
Le 12 mai 1987, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 4 août, Moniteur Belge du 22 août 1987.  
Le 10 mai 1988, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 18 juillet 1988, M.B. du 3 août 1988.  
Le 8 mai 1990, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 12 juillet 1990, M.B. du 12 octobre 1990.  
Le 18 décembre 1990, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 15 février 1991, M.B. 6 juin 1991.  
Le 14 mai 1991, Arrêté Min. de la Région Wallonne du 19 juillet 1991, M.B. du 24 décembre 1991.  
Le 11 mai 1993, Arrêté Min. de la Région Wallonne du 27 juillet 1993, M.B. 15 septembre 1993.  
Le 10 mai 1994, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 18 juillet 1994, Moniteur Belge du 20 août 1994. Annexes au Moniteur Belge du 13 janvier 1995, n° 950113-83.  
Le 25 avril 1995, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 24 juillet 1995, M.B. 4 octobre 1995, n° 951004-48.  
Le 17 octobre 1995, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 9 décembre 1996, Moniteur Belge du 08 janvier 1997, n° 970108-522.  
Le 24 juin 1997, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 15 septembre 1997, Moniteur Belge du 14 octobre 1997, n° 971014-343.  
Le 16 décembre 1997, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 11 février 1998, M.B. 09 avril 1998, n° 980328.  
Le 12 mai 1998, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 08 juillet 1998, M.B. 30 septembre 1998, n° 980444.  
Le 21 décembre 1999, Arrêté Ministériel Région Wallonne du 24.01.2000, M.B. du 07.04.2000, n° 20000407-295.  
Le 19 décembre 2000, Arrêté Ministériel Région Wallonne du 29.01.2001, M.B. du 10.03.2001, n° 20010310-54.  
Le 21 juin 2001, Arrêté Ministériel Région Wallonne du 26.07.2001, M.B. du 13.09.2001, n° 20010913-295.  
Le 21 mai 2002, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 26.06.2002, M.B. du 05.09.2002, n° 02112739  
Le 19 décembre 2002, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 28.01.2003, M.B. du 25.04.2003, n° 03048030  
Le 23 décembre 2003, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 05.02.2004. M.B. du 18.05.2004, n° 04074349  
Le 29 novembre 2006, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 05.02.2007 (approbation partielle). M.B. du 04.06.2007, n° 07078912  
Le 26 juin 2007, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 27.08.2007, M.B. du 16.10.2007, n° 07150449  
Le 21 décembre 2007, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 13.02.2008. M.B. du 25.04.2008, n° 08062703  
Le 25 juin 2008, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 26.08.2008. M.B. du 30.09.2008, n° 08155515  
Le 17 avril 2012, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 12.06.2012. M.B. du 07.08.2012, n° 12138332  
Le 27 novembre 2012, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 14.01.2013. M.B. du 25.02.2013, n° 13032708  
Le 18 décembre 2013, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 04.04.2014. M.B. du 07.07.2014, n° 14130661  
Le 20 décembre 2016, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 24.02.2017

SIEGE SOCIAL : Association Intercommunale d'Electricité du Sud Hainaut, Hôtel de ville à 6460 Chimay.

SIEGE ADMINISTRATIF : Association Intercommunale d'Electricité du Sud du Hainaut,  
rue du Commerce, 4 à 6470 RANCE.

TVA BE 0201.712.587  
RPM Charleroi  
Membre d'INTER-REGIES

## RAPPORT SUR L'EXERCICE 2017



# AIESH sc – Rapports sur l'exercice 2017

Présentés à l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2018

## Table des matières

Composition des organes de gestion	5
Rapport d'activités du Conseil d'administration	7
Rapport de gestion du Conseil d'administration	17
Liste des investissements de l'exercice	27
Rapport du Conseil d'administration sur les participations	30
Bilan et annexes	31
Bilans 2016 et 2017	31
Comptes d'exploitation 2016 et 2017	35
Annexes du bilan	38
Bilan social	57
Liste des marchés publics	61
Bilans 2016 et 2017 scindés par activité	62
Comptes d'exploitation 2016 et 2017 par activité	63
Règles d'évaluation	65
Evolution des actifs immobilisés et des amortissements	69
Rapport du réviseur	70
Statistiques de transit d'énergie	76
Résultat de l'exercice 2017	77
Distribution du résultat de l'exercice 2017	78
Etat du capital au 31.12.2017	79
Statistiques générales	80



## **Conseil d'Administration**

désigné par l'assemblée générale du 24 juin 2013

---

PRESIDENT	M. DUPUIS Charles, bourgmestre, Beaumont
VICE-PRESIDENTS	M. NICOLAS Roland, conseiller communal, Couvin (jusqu'au 08/05/2017) M. DELIRE Vincent, conseiller communal, Couvin (à partir du 08/05/2017) M. DEMEULDRE Alex, conseiller communal, Sivry-Rance
MEMBRES	M. JALLET André, conseiller communal, Beaumont M. COENE, Hary, conseiller communal, Chimay M. DANVOYE Denis, conseiller communal, Chimay M. THONET Florent, conseiller communal, Chimay M. VANDENAVENNE Daniel, conseiller communal, Chimay M. DELOBBE, Jean-Charles, conseiller communal, Couvin M. KIRSCH Michel, conseiller communal, Erquelinnes M. AELGOET Jean-Michel, conseiller communal, Froidchapelle M. DUCOEUR Michel, conseiller communal, Froidchapelle M. DEPRET Albert, bourgmestre, Momignies Mme DAUBERCIE Maryse, échevine, Momignies M. DUCARME François, échevin, Sivry-Rance Mme HERBE Anne-Sophie, conseillère provinciale, déléguée de la Province du Hainaut

### **Comité de gestion**

Désigné par le CA du 30 octobre 2014

M. AELGOET Jean-Michel, cons. com., Froidchapelle  
M. DANVOYE Denis, conseiller communal, Chimay  
Mme DAUBERCIE Maryse, échevine, Momignies  
M. DEMEULDRE Alex, cons. communal, Sivry-Rance  
M. DEPRET Albert, bourgmestre, Momignies  
M. DUCARME François, échevin, Sivry-Rance  
M. VANDENAVENNE Daniel, cons. com., Chimay  
à partir du 15.11.2016

### **Comité de rémunération**

Désigné par le CA du 09 juillet 2013

Mme DAUBERCIE Maryse, échevine, Momignies  
M. DEPRET Albert, bourgmestre, Momignies  
M. DUCARME François, échevin, Sivry-Rance  
M. DUPUIS Charles, bourgmestre, Beaumont  
M. VANDENAVENNE Daniel, cons. com., Chimay  
à partir du 15.11.2016

## **Collège des Contrôleurs aux comptes**

désigné par l'assemblée générale du 27 juin 2016

---

COMMISSAIRE Région Wallonne	BRANKAER Ph. & Partners, 6762 Saint-Mard. --
--------------------------------	---

---

DIRECTEUR Responsable administratif Chef comptable	M. WALLEE Didier, Sivry-Rance M. VISEE Pascal, Chimay Mme RIDDO Elodie, Chimay
--	--

---



## **Rapport d'activités présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 25 juin 2018.**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport du Conseil d'Administration sur les activités de notre Association Intercommunale pour l'exercice 2017.

### **1. Le PERSONNEL.**

Au cours de l'année 2017, l'AIESH a procédé à quelques changements :

Dans le cadre de la poursuite des activités de l'AIESH, pour faire face aux différents départs d'agents approchant de la retraite, et en vue de préparer la mise en place d'un service Accés & transit nécessaire à l'échange de données entre l'AIESH et le marché de l'électricité, deux agents ont été engagés au cours de l'année 2017. Il s'agit de :

- Mademoiselle Jennifer THUNUS, comme employée à temps plein au service administratif au poste de Commis chef.  
Mademoiselle THUNUS habite Aublain.
- Mademoiselle Lise AELGOET, comme employée à temps plein au service administratif au poste de Commis technique  
Mademoiselle AELGOET habite Erpion.

En 2017 deux agents de l'AIESH sont partis à la retraite. Il s'agit de :

Madame Françoise COLLET qui part le 1<sup>er</sup> mars 2017 à la retraite après une demande de mise à la retraite anticipée pour des raisons de santé. Madame COLLET était entrée au service de l'AIESH le 1<sup>er</sup> janvier 1985.

Monsieur Jean-Luc LURKIN qui, suite à une décision du MEDEX, sollicitée par le Conseil d'Administration de l'AIESH, est admis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 à la retraite anticipée, mettant ainsi fin à une longue procédure d'expertise et contre-expertise démarrée en 2002 à la suite d'un accident du travail survenu en 2002. Monsieur LURKIN était entré au service de l'AIESH le 18 avril 1983.

Ainsi, au 31 décembre 2017, l'effectif des agents de l'AIESH était de 51,2 agents équivalent temps plein.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 quinze agents ont obtenu le statut d'agent nommé leur conférant ainsi une garantie d'emploi non négligeable, aujourd'hui, dans le monde incertain de la distribution de l'électricité.

## **RAPPORT DES ORGANES DE SECURITE.**

### Activités :

Le comité interne et le service de prévention et protection au travail ont œuvré dans les domaines suivants ;

- Mise en place des procédures pour l'analyse de risques dans les postes moyenne tension.
- Achat de matériel pour la mise en sécurité dans les postes moyenne tension et d'outillage isolé pour les agents.
- Amélioration de la signalisation des véhicules de service et des procédures pour le travail le long des voiries.

### Evolution des indices de fréquence et de gravité des accidents.

<b>Année</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Nombre d'heures de travail	78517	77700	73915	71283	67848
Nombre accidents avec ITT	6	7	1	10	8
Taux de fréquence	76,42	90,09	13,53	140,28	117,91
Nombre de jours d'incapacité de travail	288	74	10	464	374
Taux de gravité	3,67	1.71	0,14	6,5	5,51
Taux de gravité global	3,67	1.71	0,14	111,72	5,51

### Conclusions.

Les statistiques d'accidents de 2016 ayant été particulièrement mauvaises, celles de 2017 ne pouvaient être que meilleures. Les statistiques d'accidents de l'année 2017 sont en légère régression. La diminution importante du nombre d'heures de travail est également un facteur favorable.

L'année 2017 est une année de transition avec la modification de la ligne hiérarchique. Celle-ci doit tenir compte des enseignements du passé, être intransigeante vis-à-vis des règles de sécurité et œuvrer avec l'ensemble des agents de l'AIESH pour améliorer la sécurité au travail.

## **2. EVOLUTION DE L'INTERCOMMUNALE.**

- **Reprise du réseau électrique de Couvin**

En 2017, L'AIESH n'a pas ménagé ses efforts pour faire avancer le projet de reprise du réseau électrique de Couvin mais, il faut bien l'admettre les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous.

Les statuts des deux intercommunales prévoient la mise en place de Collèges d'experts chargés de procéder à une série d'évaluations qu'implique le retrait notamment en ce qui concerne les installations de distribution d'électricité et l'éventuel dommage que le retrait cause à l'Intercommunale et aux autres associés. Le Collège d'experts doit être constitué d'un expert désigné par l'Intercommunale et un autre désigné par la Commune qui se retire et si les experts ne peuvent se mettre d'accord ils doivent procéder à la désignation d'un troisième expert, le Collège se prononçant alors à la majorité des voix. Il est prévu qu'à défaut d'entente pour désigner le troisième expert cette désignation est faite par le Président du Tribunal de première instance du ressort du siège social de l'Intercommunale à la requête de la partie la plus diligente.

Deux procédures d'expertise ont donc été initiées et 2014 voyait la fin des expertises menées par les deux parties, IDEG / ORES / IDEFIN, d'une part et AIESH / Ville de Couvin d'autre part et la conclusion était qu'il n'y avait pas d'accord.

Conformément aux statuts des deux intercommunales, les experts des parties avaient envisagé de commun accord, la désignation en qualité de troisième expert la société KPMG. Le 24 mai 2016, une réunion des experts des 2 parties pour désigner le troisième expert KPMG et ainsi constituer le collège d'experts chargé de finaliser les estimations conformément aux statuts n'aboutit à aucun accord. Vu les conditions posées tant par l'expert d'ORES ASSETS que d'IDEFIN à la désignation de ce troisième expert, un constat de défaut d'accord pour désigner ce troisième expert a dû être fait par Monsieur FRAIX, expert de la Ville de Couvin. Une des principales conditions était de voir la mission des experts étendue à un retrait de l'activité gaz.

Les différences de conception qui existent entre les 2 parties sur le mode de désignation du troisième expert et les conditions d'exercice de sa mission, notamment en ce qui concerne les travaux réalisés jusqu'à présent au sein des Collèges actuels d'experts, démontrent à suffisance qu'il faudra solliciter le tribunal de première instance pour opérer cette désignation.

Il faut donc demander à la justice de désigner un troisième expert.

Considérant l'article 36 des statuts d'IDEG et 32 d'IDEFIN qui prévoient que si les deux experts ne peuvent se mettre d'accord ils doivent désigner un troisième expert et que le collège d'experts se prononcera alors à la majorité des voix ; qu'à défaut d'entente pour désigner le troisième expert, la désignation doit être faite par le Président du Tribunal de première instance du ressort du siège de l'intercommunale à la requête de la partie la plus diligente,

Le 30 janvier 2017, le Collège Communal de Couvin exécute la décision du Conseil communal du 17 juin 2016 de requérir la désignation d'un troisième expert par le tribunal de première instance.

Conformément aux statuts, des requêtes ont donc été déposées par la Ville de Couvin devant le Président du Tribunal de première instance de Namur (pour ce qui concerne le retrait d'IDEFIN) et devant le Président du Tribunal de première instance du Brabant wallon (en ce qui concerne le retrait d'ORES ASSETS). Il a été fait droit à ces requêtes et la Ville de Couvin proposait Monsieur DE KEULENEER troisième expert. Monsieur de KEULENEER est économiste belge, né le 10 avril 1952, professeur à l'Université libre de Bruxelles.

La procédure imposée par le Code judiciaire et les statuts est la requête unilatérale, le débat n'étant donc pas contradictoire devant le Président du Tribunal. ORES ASSETS et IDEFIN ont formé tierce-opposition à l'encontre de ces ordonnances (respectivement les 6 juin 2017 et 23 juin 2017). ORES ASSETS et IDEFIN contestaient l'absence d'accord pour désigner le troisième expert prétendant que la requête en désignation d'expert n'était pas recevable ni fondée. Elles postulaient également la désignation de KPMG. L'argumentation d'ORES ASSETS et d'IDEFIN tenait à ce que le nouvel expert désigné, Monsieur DE KEULENEER, ne présentait pas des garanties d'indépendance et d'impartialité en raison de ses positions prises selon eux à l'égard du « secteur » et spécialement d'ELECTRABEL et d'ORES ASSETS.

Devant les Présidents des tribunaux, ORES ASSETS entendait également faire trancher un certain nombre de questions liées à l'expertise elle-même (méthodologie de la reprise de secteur de compte, ...) mais aussi à étendre la mission des experts à un retrait de l'activité gaz de la Ville de Couvin.

Monsieur FRAIX espérait également que la version des statuts applicable serait fixée par le tribunal, la version IDEG ou la version ORES.

Il est rapidement apparu que KPMG ne présenterait pas les garanties d'indépendance et d'impartialité à l'égard de la Ville de Couvin. L'AIESH et la Ville de Couvin ont en effet appris que la société KPMG avait exercé à plusieurs reprises des missions de consultance y compris dans le cadre de la valorisation des réseaux

d'électricité pour des sociétés du secteur d'électricité d'ORES. ORES ASSETS ne s'opposait plus à ce qu'un autre expert que la société KPMG soit désigné.

Un autre troisième expert a alors été proposé par la Ville de Couvin en la personne de Monsieur Bruno COLMANT, financier, fiscaliste et économiste belge, professeur à la Solvay Brussels School of Economics and Management. Contacté par l'expert de la Ville de Couvin, celui-ci a cependant indiqué qu'il ne pourrait accepter la mission. La Ville de Couvin a alors proposé la désignation de Monsieur Guy DELEUZE, Directeur général de l'intercommunale AIEG qui ne pouvait accepter ladite mission d'expertise étant donné son association avec l'AIESH sur plusieurs projets. En l'état, la désignation de Monsieur WOITRIN, ancien directeur du Fonctionnement Technique du Marché de l'Electricité et du Gaz à la CREG (Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz), est proposée pour les deux expertises.

ORES ASSETS et IDEFIN ont également décidé de faire une intervention volontaire dans le cadre des procédures en désignation du troisième expert. Ces interventions visent à ce que ce soit la même personne qui soit désignée comme troisième expert.

De nouveaux calendriers d'échange de conclusions ont donc dû être convenus.

L'affaire qui concerne la désignation du troisième expert pour le retrait d'ORES ASSETS est alors portée devant le Président du Tribunal de première instance du Brabant wallon, une audience-relais est fixée le 24 octobre 2017 ; celle qui concerne la désignation du troisième expert pour le retrait d'IDEFIN doit, elle être plaidée le 28 novembre 2017 devant le Président du Tribunal de première instance de Namur.

Malheureusement le Président du Tribunal du Brabant wallon ne prête pas beaucoup d'attention au dossier et conclut rapidement que les parties doivent s'entendre sur la désignation du troisième expert.

L'audience devant le tribunal de Namur devient obsolète.

Sachant qu'une procédure devant la Cour d'appel de Bruxelles prendrait un certain temps, il a été proposé aux conseils d'ORES ASSET, à titre officiel, de marquer leur accord sur la désignation de Monsieur WOITRIN en qualité de troisième expert et ce sans préjudice et sans renonciation aucune par les parties quant au fond et à toutes les questions litigieuses et notamment la prétention d'ORES ASSET, contestée par la Ville de Couvin, à ce que le retrait concerne également l'activité de distribution du gaz.

Il est très difficile de trouver en Belgique un expert qui ne soit pas de près ou de loin lié à ORES ou Electrabel. Monsieur WOITRIN ancien directeur à la CREG, est donc nécessairement neutre.

Post graduate Master in Corporate Management at the Brussels University in Belgium, 1987 - MSc cursus in Pure Economics at the Université Catholique de Louvain in Belgium, 1974.

Engineer in Electro mechanics from the Université Catholique de Louvain in Belgium, 1971.

Monsieur WOITRIN possède bien les compétences nécessaires pour mener l'expertise souhaitée.

Les trois parties et leurs experts conviennent de poursuivre l'expertise du retrait par le Collège de trois experts, Monsieur WOITRIN étant le troisième.

Février 2018, Monsieur WOITRIN accepte la mission de troisième expert. Après quelques règlements d'ordre administratif et concertation avec ses homologues Monsieur WOITRIN entame son analyse du dossier de retrait.

-----

Parallèlement à cette procédure devant les tribunaux de première instance, Le 27 mars 2017, le Conseil d'Administration de l'AIESH décide d'envoyer un nouveau courrier à ORES (Mise en demeure) pour faire appliquer les décisions prises par le Collège communal de Couvin/ le Conseil communal en 2012 / l'Arrêté du Gouvernement wallon 2013, et la décision du Conseil d'Etat en 2015 afin qu'ORES applique les droits qui ont été donnés à l'AIESH.

En effet, le Conseil d'Etat ayant rejeté la requête en annulation d'IDEG (ORES ASSETS) et IDEFIN aux motifs que la reprise effective de l'activité n'était pas subordonnée au paiement préalable de tous les montants dus à l'Intercommunale dans l'hypothèse d'un retrait de rationalisation, l'AIESH et la Ville de Couvin pouvaient donc se réclamer à l'égard d'ORES ASSETS de la reprise de l'activité de distribution d'énergie électrique sur le territoire de la Ville de Couvin.

Ainsi, le 9 mai 2017 un courrier de mise en demeure de remettre à l'AIESH l'ensemble des données nécessaires à la reprise de l'activité d'exploitation du réseau de Couvin à la date du 1er janvier 2018 est envoyée à ORES ASSETS. Le 30 mai ORES, via son conseil, s'y oppose arguant notamment que l'AESH n'aurait pas été désignée en qualité de GRD par le Gouvernement wallon et ne disposait pas de droits suffisants sur le réseau.

Le ministre de l'énergie du moment, Monsieur Christophe LACROIX, est donc sollicité le 14 juillet pour le sensibiliser à la nécessité de confirmer la désignation de l'AIESH en qualité de GRD par le Gouvernement wallon tel que repris par l'arrêté du 21 juin 2007 et que la condition suspensive de l'obtention d'un droit d'usage est bien réalisée puisqu'il ressort de l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 novembre 2015 que la reprise de l'activité n'est pas subordonnée au paiement des montants dus à l'intercommunale. L'arrêt du CE tranche bien la question qui était alors litigieuse et l'AIESH peut bien se prétendre titulaire d'un droit d'usage du réseau.

Le ministre LACROIX se retourne vers le régulateur, la CWaPE, qui répond : « La CWaPE est d'avis que, ni la décision de retrait prise par la Ville de Couvin le 13 juillet 2012 sur la base de l'article L1523-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ni l'interprétation donnée de l'article L1523-5 précité dans l'arrêt du Conseil d'Etat n° 233.040 du 26 novembre 2015, n'ont pour effet que l'AIESH puisse, à l'heure actuelle, être considérée comme disposant d'un droit de propriété ou d'usage sur le réseau de distribution d'électricité situé sur le territoire de la Ville de Couvin ».

En désaccord total avec ces affirmations, le 7 novembre 2017, une délégation représentant le Conseil d'Administration de l'AIESH et la ville de Couvin ,accompagnée de son expert Monsieur FRAIX et de son conseiller juridique Maître FORTEMPS du cabinet BOURTEMBOUG, se rend au cabinet du ministre en charge de l'énergie, M CRUCKE successeur de M LACROIX, pour lui présenter le dossier « reprise du réseau de Couvin » et lui démontrer tout l'intérêt pour le Gouvernement wallon de prendre des dispositions utiles pour l'avancement du dossier et pour faire reconnaître les droits acquis par l'AIESH pour la reprise du réseau électrique de Couvin. L'AIESH entend bien ainsi expliquer les blocages d'ORES et D'IDEFIN au respect des droits de l'AIESH de reprendre l'exploitation du réseau.

Au terme de cette rencontre, le cabinet suggère d'éviter un nouveau recours devant la justice et propose plutôt de rechercher une solution politique au dossier et entend bien jouer un rôle conciliateur entre les parties.

Cette démarche n'a malheureusement abouti à rien.

- **Modification du Conseil d'Administration**

Le 8 mai 2017 Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Roland NICOLAS, administrateur, affecté à d'autres fonctions communales.

Les membres du Conseil ayant reçu avec la convocation à la présente réunion, la délibération prise par le Conseil Communal de Couvin en séance du 30 mars 2017, présentant comme candidat administrateur au sein du Conseil d'administration de l'AIESH M. Vincent DELIRE en remplacement de M NICOLAS ;

Considérant les dispositions de l'article 31 des statuts de l'AIESH ;

Considérant les déclarations d'apparement de MM. Roland NICOLAS, et DELIRE,

Le Conseil a décidé à l'unanimité de coopter Monsieur DELIRE au poste d'administrateur de l'AIESH et vice-Président.

L'Assemblée Générale du 27 juin 2017 ratifie la désignation par cooptation de M. DELIRE comme administrateur à l'AIESH.

- **Rachat de SFR par TELENET.**

Dans le second semestre de l'année 2016, la presse dévoilait les intentions de Monsieur Patrick DRAHI, le grand patron d'ALTICE, l'actionnaire principal de la société française SFR, à revendre sa société belgo luxembourgeoise NUMERICABLE à TELENET GROUP.

L'AIESH et a été privée d'informations de la part de CODITEL alors qu'une convention entre AIESH et CODITEL règle explicitement les droits et obligations de chaque partie en cas de modification des données du contrat.

L'AIESH, informée fortuitement par la presse de ces négociations, pour faire respecter les engagements de la convention qui la liait à NUMERICABLE, s'est adressée à plusieurs reprises à son cabinet d'avocats pour mettre en place une réaction adéquate pour éviter une situation incontrôlable.

Le 27 mars 2017, lors du Conseil d'Administration, le CTO de TELENET, Monsieur Patrick VINCENT, nous confirmait que l'actionnaire principal de CODITEL Brabant était bien passé de SFR à TELENET pour un montant de 400.000 millions d'euros. Il s'agissait d'un changement d'actionariat et selon la convention il n'y avait pas lieu que l'AIESH s'immisce dans les négociations.

Depuis juillet 2017, sous le couvert CODITEL, TELENET a entamé de profonds et lourds investissements sur le réseau de télédistribution desservant l'AIESH. Des

résultats significatifs ont été obtenus à la grande satisfaction des abonnés. TELENET veut offrir à ses clients wallons les mêmes services qu'à Bruxelles et en Flandre et privilégie la qualité des services rendus aux clients. Jusqu'à présent on peut dire que TELENET respecte ses engagements.

### **3. LES INVESTISSEMENTS.**

Le montant total des investissements réalisés par l'AIESH au cours de l'exercice 2017 s'élève à 2.719.898,29 euros soit une baisse de 23 % par rapport à 2016. Ces investissements concernent exclusivement le GRD et constituent depuis 2014, l'actif régulé secondaire tel que défini par la CWaPE dans la méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2017 :

- Equipements hors réseau	: 181.954,48 euros
- Au niveau GRD	: 1.846,34 euros
- Haute tension (63kv)	: 200.090,40 euros
- Transformation haute-moyenne tension	: 27.539,60 euros
- Moyenne tension	: 752.055,64 euros
- Transformation moyenne-basse tension	: 122.724,40 euros
- Basse tension	: 1.433.687,43 euros.

Des investissements en cours fin 2017 sont par ailleurs évalués à 2.629.066,68 euros. Le détail des investissements figure en annexe du présent rapport.

- **Sous-station de Solre-Saint-Géry**

Les travaux de remplacement de la sous-station électrique de Solre-Saint-Géry ont débuté au second semestre 2017 par la construction du bâtiment. La société EED a installé un bâtiment préfabriqué de 19 m de long sur 9 m de large. Celui-ci a été terminé en Janvier 2018.

L'installation des équipements électriques commencera en Juin 2018 et la mise en service de la nouvelle cabine moyenne tension devrait avoir lieu fin décembre 2018.

- **Projet éolien**

Le projet de parc éolien de Grandrieu a été confirmé et celui-ci sera mis en service en Janvier 2019. Il comptera 4 éoliennes pour une puissance totale de 10 MVA.

La société propriétaire du parc éolien de Barbençon a fait une demande d'augmentation de puissance de 2 MVA par l'ajout d'une éolienne. Cette demande a eu un avis favorable, moyennant un préavis de 2,5 ans pour son raccordement au poste de Solre-Saint-Géry.

# Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2017 présenté à l'Assemblée Générale ordinaire du 28 juin 2018.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration de la SCRL AIESH a l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de la société concernant l'exercice 2017 s'étendant du 01.01.2017 au 31.12.2017.

## **1. Commentaires sur les comptes annuels.**

### **1.1. Les comptes de bilan.**

#### **1.1.1. ACTIF**

L'actif immobilisé est de 47.215.128 euros, en augmentation de 1.049.733 euros :

- L'immobilisé pour le GRD est de 42.412.446 euros.

La méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2015-2016 (art.4), publiée par la Cwape le 14.08.2014 impose de distinguer les actifs immobilisés antérieurs et postérieurs au 01.01.2014, appelés respectivement 'immobilisés primaires' et 'immobilisés secondaires'. La méthodologie transitoire relative à la période 2017 maintient cette obligation.

Les immobilisés primaires (communs compris) sont de 31.214.940 euros :

- . Terrains et constructions : 48.745 euros
- . Installations techniques et machines (réseaux) : 31.102.032 euros
- . Mobilier, outillage et matériel roulant : 64.163 euros

Les immobilisés secondaires sont de 11.197.506 euros :

- . Immobilisations incorporelles : 229.223 euros
- . Terrains et constructions : 80.885 euros
- . Installations techniques et machines (réseaux) : 7.741.552 euros
- . Mobilier, outillage et matériel roulant : 516.779 euros
- . Immobilisations en cours : 2.629.067 euros

- L'immobilisé pour la télédistribution est de 1.634.532 euros ;

Suite à la concession, le réseau de télédistribution est maintenu à l'actif du bilan. Il a été augmenté une dernière fois en 2012 des investissements réalisés avant le 30.09.2012 et sera amorti en conservant les règles applicables jusque 2012. La charge d'amortissement sera couverte par les produits déjà acquis ou futurs de la convention de concession.

- Les immobilisés concernant les réseaux d'éclairage public des communes associées sont de 2.029.984 euros ;
  - . Installations techniques et machines (réseaux) : 2.018.113 euros
  - . Immobilisations en cours : 11.870 euros
- Les immobilisations financières sont de 1.138.167 euros.

Les actifs circulants sont de 7.804.670 euros, en augmentation de 161.239 euros :

- La créance à plus d'un an de 1.435.336 euros représente les engagements actualisés de CODITEL Brabant sprl dans le cadre de la concession du réseau de télédistribution ;
- Les travaux en cours s'élèvent à 26.427 euros ;
- Les stocks de marchandises sont de 1.163.324 euros en augmentation de 254.269 euros ;
- Les créances à un an au plus décroissent de 62.984 euros, se situant à 2.938.012 euros.
- Les placements de trésorerie sont de 905.001 euros en diminution de 939.322 euros ;
- Les valeurs disponibles sont de 1.199.117 euros, en augmentation de 1.147.773 euros.
- Les comptes de régularisation s'élèvent à 137.454 euros, en diminution de 194.548 euros, représentant des charges à reporter pour 59.010 euros et des produits acquis du GRD pour 78.444 euros (cf détails ci-dessous format grisé).

Les produits acquis du GRD représentent :

- a) le bonus/malus approuvé par la CREG pour 2008, soit 63.863 euros (montant à reprendre au marché par augmentation tarifaire)
- b) le solde à reporter approuvé par la CREG pour 2009, soit 1.061.263 euros (montant à reprendre au marché par augmentation tarifaire)
- c) le solde à reporter estimé pour 2010 à -197.390 euros devant encore faire l'objet d'une décision de la CREG (montant à rendre au marché par diminution tarifaire)
- d) le solde à reporter calculé pour 2011 à 672.611 euros devant aussi encore faire l'objet d'une décision de la CREG (montant à reprendre au marché par augmentation tarifaire)
- e) le solde à reporter calculé pour 2012 à 144.134 euros n'a fait l'objet d'aucune vérification, ni décision par la CREG (montant à reprendre au marché par augmentation tarifaire)
- f) le solde à reporter calculé pour 2013 à -175.073 euros n'a fait l'objet d'aucune vérification, ni décision par la CREG (montant à rendre au marché par diminution tarifaire)
- g) le solde à reporter calculé pour 2014 à -596.899 euros n'a fait l'objet d'aucune vérification, ni décision par la Cwape, devenue compétente suite à la régionalisation du contrôle des prix de l'énergie (montant à rendre au marché par diminution tarifaire)
- h) le solde à reporter calculé pour 2015 à -24.474 euros avant vérification par la Cwape (montant à rendre au marché par diminution tarifaire)
- i) en application de la méthodologie tarifaire 2015-2016, un acompte de 10% du solde cumulé au 31.12.2013, soit -156.941 euros a été porté en compte du marché et déduit du solde à récupérer.
- j) la modification, par décision de la Cwape du 09/11/2017 (CD-17k09-CWaPE-0116), du solde à reporter calculé pour 2015 (mentionné au point h) fixé désormais au montant de -143.241 euros (montant à rendre au marché par diminution tarifaire) en lieu et place des -24.474 euros, soit une comptabilisation complémentaire de de -118.767 euros.
- k) en application de la méthodologie tarifaire 2015-2016, un deuxième acompte de 10% du solde cumulé au 31.12.2013, soit -156.941 euros a été porté en compte du marché et déduit du solde à récupérer.
- l) le solde à reporter calculé pour 2016 évalué initialement à -216.144 euros, a été modifié par décision de la CWaPE du 09/11/2017 (CD-17k09-CWaPE-0117) pour être fixé à -66.465 euros (montant à rendre au marché

*par diminution tarifaire*), soit une comptabilisation complémentaire de +149.679 euros.

m) en application de la méthodologie tarifaire 2017, un acompte de 20% du solde cumulé au 31.12.2014, soit -194.502 euros a été porté en compte du marché et déduit du solde à récupérer.

n) le solde provisoire calculé pour 2017 est évalué à -175.975 euros (*montant à rendre au marché par diminution tarifaire*), il n'a fait l'objet d'aucune vérification, ni de décision par la CWaPE.

L'intégration de ces montants dans le bilan est rendue nécessaire pour obtenir un calcul complet du fond de roulement selon la formule de l'AR du 02.09.2008.

### 1.1.2. PASSIF

Les capitaux propres sont de 38.695.180 euros, en augmentation de 80.419 euros euros :

- les plus-values ont diminué de 234.792 euros, suite au transfert aux réserves du montant des plus-values RAB amorties.
- les réserves ont augmenté de 539.389 euros :

.. L'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018 décide de l'affectation du résultat 2017 en inscrivant 293.191 euros en réserve pour le financement des investissements du GRD et 11.406 euros en réserve pour régularisation du dividende de la télédistribution.

.. les plus-values RAB amorties ont été transférées aux réserves pour 234.792 euros ;

Aucune provision n'est inscrite au bilan 2017.

Les dettes sont de 16.324.618 euros, en augmentation de 1.130.552 euros :

- les dettes à plus d'un an sont de 9.353.817 euros, en augmentation de 176.900 euros résultant de la soustraction des tranches d'emprunts échues en 2017 et de la souscription d'un nouvel emprunt ;
- les dettes échéant dans l'année sont de 723.100 euros, en diminution de 50.000 euros ;
- les dettes envers les fournisseurs sont de 1.897.295 euros, en augmentation de 1.089.754 euros ;
- les dettes salariales, fiscales et sociales sont de 668.723 euros, en diminution de 64.755 euros ;
- les acomptes reçus pour des travaux à réaliser s'élèvent à 917.977 euros, en augmentation de 27.346 euros.
- les autres dettes sont de 865.056 euros, constituées de dettes diverses pour 58.154 euros et de dividendes à payer pour 806.902 euros.
- les comptes de régularisations sont de 1.898.650 euros, en diminution de 119.528 euros. Ils reprennent notamment :
  - .. des intérêts sur emprunts échéant en 2018 pour 20.088 euros ;
  - .. le gridfee excédentaire facturé pour un montant de 244.030 euros, soit un reliquat de 8.713 euros relatif à 2016 et 235.317 euros estimés pour 2017 ;
  - .. les produits perçus ou à percevoir pour la concession du réseau de télédistribution qui doivent être reportés sur la période de concession et ne sont pas encore portés au compte de résultat : 1.634.532 euros.

### 1.1.3. SCISSION DU BILAN PAR ACTIVITE

Afin de disposer des éléments indispensables au calcul de la rémunération des capitaux investis dans le GRD et de répondre aux exigences du régulateur, le bilan de l'AIESH a été scindé de manière à présenter un bilan sectoriel pour les activités suivantes : GRD, télédistribution et autres activités non régulées.

Les comptes du bilan ont été affectés aux activités suivant les règles suivantes :

- les comptes spécifiques à une activité sont intégralement affectés à cette activité ;
- lorsque des éléments objectifs permettent de calculer la part de chaque activité dans un compte ou un groupe de compte, le compte ou le groupe de compte est affecté à chaque activité suivant ces éléments ;
- lorsqu'aucun élément objectif ne permet de calculer la part de chaque activité dans un compte ou un groupe de compte, le compte ou le groupe de compte est affecté pour 90% au GRD et pour 10% à la télédistribution.

En raison de la convention de concession du réseau de télédistribution prenant effet le 01.10.2012, la grande majorité des comptes du bilan ont été revus de manière à être imputés intégralement à l'une ou l'autre activité.

Les bilans par activité sont présentés en annexe. Le bilan spécifique du GRD fait apparaître un ratio fonds propres/RAB de 80,70%.

## 1.2. Les comptes de résultat.

### 1.2.1. CHARGES

Les charges d'exploitation sont de 16,6 millions d'euros, en augmentation de 2.26% par rapport à 2016 et comprennent notamment :

- Les achats d'énergie destinée à la compensation des pertes, aux fournitures aux clients protégés et à l'éclairage public sont de 1.007.885 euros ;
- Les coûts du transport sont de 1.945.619 euros, soit 1.763.187 euros pour les GRT, 51.605 euros pour les échanges avec le GRD voisin et 130.827 euros pour le GRD à lui-même (clients OSP) ;
- Le coût des achats de marchandises est de 1.005.662 euros, en diminution de 9,54% ;
- Le coût de la sous-traitance est de 1.678.790 euros, en augmentation de 3,02%
- Le coût des cotisations fédérales et des surcharges OSP facturées par Elia en vue d'être refacturées aux utilisateurs du réseau est inscrit dans le coût des approvisionnements pour un montant de 2.601.948 euros, en forte diminution de 17,33% principalement grâce à notre importante production d'énergie émanant des parcs éoliens de Baileux et Barbençon.
- Les services et biens divers sont de 1.953.520 euros, en augmentation de 11,38% principalement en raison des augmentations significatives des coûts relatifs au personnel intérimaire
- Les frais de personnel sont de 4.223.514 euros, en augmentation de 7,09%,

- Les charges d'amortissement sont de 2.320.971 euros, en augmentation de 12,38% ; ce montant inclut la prise en charge de 234.792 euros au titre d'amortissement de la plus-value RAB autorisé par l'article 4 §1 7° de la méthodologie tarifaire 2015-2016 sur laquelle repose la méthodologie tarifaire complémentaire 2017.
- Des reprises de réductions de valeurs ont été actées sur travaux pour un montant de 6.747 euros, sur stock pour une valeur de 34.407 euros et sur créances commerciales pour un montant de 21.964 euros ;
- Les autres charges d'exploitation sont de 28.254 euros en augmentation de 3.003 euros ;
- Les charges financières des emprunts souscrits sont de 294.705 euros, en légère augmentation de 0,33%, en raison de diverses révisions de taux ;
- Des charges exceptionnelles ont été actées pour 552.073 euros :
  - .. Amortissement des installations du GRD désaffectées : 59.900 euros
  - .. Réduction de valeur sur immobilisation financière : 30.300 euros
  - .. Cotisation de responsabilisation pension : 96.520 euros
  - .. Acompte sur les soldes réglementaires des exercices antérieurs : 194.502 euros
  - .. Prise en charge des soldes produits GRD (gridfee) : 154.939 euros
  - .. Charges diverses exercice antérieur : 15.912 euros
- Suite à la soumission de l'AIESH à l'impôt des sociétés (depuis le 01.01.2015), la charge fiscale a été estimée à 604.766,27 euros, entièrement couverte par les versements anticipés.

## 1.2.2. PRODUITS

Les produits d'exploitation passent de 19,61 à 18,69 millions d'euros en diminution de 4,71% :

- Le chiffre d'affaires est de 14.489.006 euros, en diminution de 758.513 euros :
  - Les prestations du GRD sont de 14.111.658 euros en diminution de 5,29% ;
 

*En application de la méthode préconisée par la CREG, le chiffre d'affaire rémunérant l'utilisation du GRD inclut le solde visant à assurer au GRD la marge équitable prévue par l'AR du 02.09.2008. Calculé provisoirement, ce solde conduit à constater un excédent de résultat de 175.975 euros qui devrait être crédité au marché dans les tarifs de la prochaine période réglementaire.  
Ce solde a été comptabilisé comme produit négatif et porté en diminution du compte de régularisation à l'actif du bilan.*
  - Les ventes en télédistribution sont de 241.515 euros. Elles concernent des prestations diverses pour CODITEL Brabant sprl.
- La variation des travaux en cours est négative de 8.684 euros ;
- La production immobilisée est de 3.592.704 euros, en diminution de 5,25% ;
- Les autres produits d'exploitation sont de 614.277 euros, en augmentation de 48.458 euros ;

Les produits financiers sont de 152.585 euros, en augmentation de 3.612 euros.

Un produit exceptionnel de 149.679 été enregistré, il correspond à la révision du solde des coûts non gérables de l'exercice 2016 (décision Cwape du 09/11/2017).

### **1.3. Evolution du résultat et des dividendes payés aux communes associées.**

L'AIESH a réalisé en 2017 un résultat avant impôt de 1.509.855 euros desquels il faut déduire une charge fiscale ISOC estimée à 604.766 euros et 17.768 euros d'autres impôts.

Le résultat après impôts réalisé par l'AIESH en 2017 s'élève dès lors à 887.321 euros. Comparé au résultat de l'exercice 2016, soit 1.758.782 euros, le résultat de 2017 est en forte diminution de 49,55%. La principale raison de cette forte variation s'explique par un chiffre d'affaires en baisse du GRD engendrée par une légère baisse des volumes combinée à une baisse de certains postes tarifaires (isoc, surcharges, puissance souscrite, GRT, pertes...).

Le résultat après impôts doit se répartir par activité, il se décline de la façon suivante :

- a) GRD, bénéficiant de 1.274.675 euros, en diminution de 443.370 euros par rapport à 2016. Ce montant est la somme des éléments suivants :
  - un résultat positif de 1.311.967 euros pour utilisation du réseau composé principalement de la rémunération des capitaux à hauteur de 1.434.642 euros (-12,13% rapport à 2016) et du solde négatif des coûts gérables pour un montant de -188.948 euros.
  - un résultat positif de 5.698 euros pour la partie «Divers régulés » (*réparations accidents sur notre réseau, raccordements provisoires, travaux pour tiers, ventes magasin*)
  - un résultat négatif de 16.694 euros pour la partie « Divers non régulés » (*construction éclairage public*)
  - un résultat négatif de 26.296 euros résultant de la régularisation du solde des coûts non gérables
- b) télédistribution, bénéficiant de 11.406 euros constitué essentiellement de produits financiers
- c) autres activités non-régulées, perte de 398.759 euros, provenant de la balance des autres activités non régulées;

L'affectation du résultat proposé au point 6 ci-dessous conduit au versement final de dividendes s'élevant à 806.902 euros en augmentation de 8,42% par rapport à 2016.

## **2. Evénements survenus après la clôture de l'exercice**

Le bilan et le compte d'exploitation présentés à l'approbation de l'Assemblée Générale ont été établis sur base du rapport d'exploitation du GRD qui sera soumis à la Cwape le 30.06.2018 dans le respect des délais fixés par la méthodologie tarifaire transitoire 2017.

D'importantes modifications du cadre légal sont intervenues après la clôture de cet exercice, ainsi le 29 mars 2018, le Parlement wallon a adopté un décret modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Celui-ci vise à renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Il en découle diverses mesures qui doivent impérativement être mises en œuvre rapidement en ce qui concerne les règles d'organisation, citons entre autres le renouvellement de tous les organes de notre intercommunale avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

D'autre part, le 9 mai 2018, le Parlement wallon a adopté un autre décret modifiant ceux des 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz. Le nouveau texte législatif vise à réformer la structure, le rôle ainsi que les missions des gestionnaires de réseaux de distribution wallons.

### **3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société**

Les faits majeurs susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société sont détaillés au point 3 du rapport d'activités soumis ce jour à l'assemblée générale.

### **4. Activités en matière de recherche et développement**

Néant.

### **5. Indications relatives à l'existence de succursales de la société**

Néant.

### **6. Affectation du résultat**

Le bénéfice de l'exercice après impôts de l'AIESH est de 887.321 euros en 2017 contre 1.758.782 euros en 2016.

En application des dispositions de l'article 79 des statuts, pour l'activité GRD dont le bénéfice après impôts s'élève à 1.274.675 euros, il sera proposé à l'Assemblée Générale d' :

- affecter 293.191 euros à la réserve pour investissements du GRD, soit 23 % du résultat, de manière à préserver sur le long terme la capacité d'emprunt de l'AIESH ;
- attribuer 163.668 euros au titre de dividende privilégié en rémunération des parts « B1 » et « B2 », en augmentation de 1,90% par rapport à 2016 ;
- attribuer, au prorata des kwh BT livrés, un dividende d'exploitation de 817.816 euros en diminution de 11,88% par rapport à 2016.

Pour l'activité télédistribution, en application des dispositions de l'article 79 des statuts, en raison de la faiblesse de la trésorerie propre à l'activité, il sera proposé à l'Assemblée Générale de mettre en réserve l'intégralité du résultat, soit 11.406 euros et de ne distribuer aucun dividende, étant entendu que le dividende privilégié en rémunération des parts "C1" ne pourra non plus être attribué.

### **7. Risques et incertitudes**

Au-delà du risque inhérent au développement de toute activité économique, les principaux risques et incertitudes tiennent pour l'activité GRD de l'évolution du cadre législatif et l'interprétation qu'en fait le régulateur dans l'exercice de ses missions de contrôle. Pour l'activité de télédistribution, le risque majeur se trouve désormais dans la capacité du concessionnaire de l'activité à honorer ses engagements jusqu'à leur terme. Néanmoins depuis la reprise de la concession par Telenet (juin

2017), une nette amélioration dans le respect des échéances de paiement de nos factures est à souligner.

D'autre part, le décret voté le 09/05/2018 (voir point 2 ci-dessus) est susceptible d'impacter les activités et résultats de l'intercommunale dès lors qu'il prévoit, notamment :

- L'obligation, pour les GRD, de se recentrer sur leurs missions légales et réglementaires et d'abandonner les activités commerciales liées au secteur de l'énergie, sous réserve d'un mécanisme de dérogations, ou tout autre activité ne relevant pas de la mission de service public confiée. Le gestionnaire de réseau de distribution peut réaliser des activités de production d'électricité à condition que celle-ci soit issue de sources d'énergie renouvelables et qu'elle soit utilisée afin d'alimenter ses propres installations, pour compenser ses pertes de réseau et/ou pour fournir les clients finals. Dès lors, à l'heure actuelle, nous sommes dans l'incertitude quant à notre activité de télédistribution, serons-nous autorisés à conserver celle-ci ?
- L'interdiction pour les GRD de détenir directement ou indirectement de participations dans le capital de producteurs, fournisseurs ou intermédiaires.

## **7.1. GRD : les soldes régulateurs et le solde des coûts gérables**

En application de la loi spéciale du 06.01.2014 relative à la sixième réforme de l'Etat, le décret wallon du 11.04.2014, modifiant le décret du 12.04.2001 relatif à l'organisation du marché de l'électricité, officialise le transfert des compétences tarifaires à la Cwape.

Par ailleurs, l'article 72 du décret du 11.04.2014 introduit un article 66 dans le décret du 12.04.2001 par lequel la Cwape se voit confier la mission de déterminer et affecter les soldes régulateurs antérieurs au transfert de la compétence tarifaire.

### **7.1.1. Les soldes régulateurs**

Les soldes régulateurs sont constitués des écarts positifs ou négatifs entre la rémunération équitable accordée au GRD en application de l'AR du 02.09.2008 et le résultat comptable d'exploitation du GRD, corrigé des écarts entre le budget et la réalité des coûts gérables.

Un résultat comptable supérieur à la rémunération équitable constitue un "bonus" qui doit être rendu au marché sous forme de diminution des tarifs futurs.

A l'inverse, un résultat comptable inférieur à la rémunération équitable constitue un "malus" qui doit être récupéré sur le marché sous forme d'augmentation des tarifs futurs.

En application de l'AR du 02.09.2008, La CREG devait approuver annuellement les soldes régulateurs du GRD, tandis que l'article 16 du même arrêté stipule que, à l'issue de la troisième année de la période régulatoire, le Conseil des Ministres, sur proposition de la CREG, doit décider de l'affectation des soldes des quatre années antérieures en vue de leur prise en charge par les tarifs de la période régulatoire suivante.

Suite à divers recours quant à la légalité de l'AR du 02.09.2008, mais aussi en raison de la régionalisation de la compétence tarifaire, le processus a été interrompu.

Les travaux de vérification et d'approbation des soldes 2010 à 2014 ainsi que d'affectation des soldes 2008 à 2014 en vue de leur prise en charge n'a pas encore été réalisés par la CWaPE.

Toujours dans l'attente de cet exercice de vérification, le régulateur avait autorisé les GRD à intégrer dans leurs budgets 2015-2016 deux acomptes sur les soldes régulatoires à récupérer représentant chacun 10% du solde cumulé au 31.12.2013. Complémentairement, dans le budget 2017, le régulateur régional a également autorisé les gestionnaires de réseau à intégrer un troisième acompte de 20% du solde cumulé au 31.12.2014.

La Cwape précise cependant que l'imputation de ces acomptes ne constitue pas, et ne peut être interprétée comme une acceptation explicite ou implicite des soldes régulatoires des années antérieures. A l'issue de l'exercice 2017, la situation des actifs régulatoires de l'AIESH s'établit de la façon suivante :

Année	Statut	Solde rapporté	Acomptes	Solde restant
2008	Décision CREG 15.10.2009	63.862,78	-25.545,12	38.317,66
2009	Décision CREG 23.12.2010	1.061.262,55	-424.505,03	636.757,52
2010	Vérifié par la CREG. Pas de décision officielle	-197.390,35	78.956,15	-118.434,20
2011	Vérifié par la CREG. Pas de décision officielle	672.611,45	-269.044,59	403.566,86
2012	Calculé par AIESH	144.134,00	-57.653,60	86.480,40
2013	Calculé par AIESH	-175.073,24	70.029,31	-105.043,93
2014	Calculé par AIESH	-596.899,29	119.379,86	-477.519,43
2015	Décision finale Cwape 09.11.2017 CD-17k09-0116	-143.241,08		-143.241,08
2016	Décision Cwape 09.11.2017 CD-17k09-0117	-66.465,22		-66.465,22
2017	Calculé par AIESH	-175.974,58		-175.974,58
	<b>Total actif bilan 2017</b>	<b>586.827,02</b>	<b>-508.383,02</b>	<b>78.444,00</b>

### 7.1.2. Evolution des soldes des coûts gérables

Les coûts gérables sont constitués des achats de marchandises, des biens et services et des frais de personnel affectés au fonctionnement du GRD et à l'entretien du réseau.

Le solde des coûts gérables est l'écart entre le budget accordé par le régulateur (actuellement la Cwape) et les coûts réels de l'exercice. Un écart positif (budget supérieur aux coûts réels) constitue un bénéfice pour le GRD, tandis qu'un écart négatif (budget inférieur aux coûts réels) constitue une perte pour le GRD.

Jusqu'en 2014, les budgets accordés pour 2009, simplement indexés, ne permettaient plus de couvrir les couts réels, entraînant des pertes récurrentes.

Pour les exercices 2015 et 2016, la Cwape a autorisé les GRD, via ses lignes directrices, à fixer le plafond des couts gérables au niveau des couts réels de 2012, ce qui nous a permis de retrouver un équilibre entre les couts réels et le budget. Nous avons dès lors enregistré un résultat en bénéfice de 259.465 euros au terme de l'exercice 2016.

A la clôture de l'exercice 2017, nous avons enregistré un résultat en perte de 188.948 euros.

Il est cependant important de noter que ce résultat reste provisoire et doit encore faire l'objet d'une approbation par la CWaPE. Ce montant est susceptible d'être modifié par décision du régulateur qui au terme de son contrôle pourrait notamment décider de procéder à un reclassement en couts gérables de charges comptabilisées en couts non gérables.

Habituellement pour tenir compte de ces incertitudes, il est proposé à l'Assemblée Générale de mettre en réserve 50% du solde des couts gérables par prélèvement sur les bénéfices de l'exercice.

Cependant, compte tenu d'un chiffre d'affaires et d'un résultat du GRD en berne au terme de cet exercice 2017, il a été décidé de ne rien réserver cette année. De cette façon, le maintien des dividendes à un niveau acceptable pour nos associés (*supérieurs aux montants attestés*) a pu être assuré tout en évitant le prélèvement sur réserve envisagé par le CA du 08/11/2017 pour soutenir le résultat.

## **7.2. Situation de la télédistribution.**

Faisant suite à la concession de l'activité de télédistribution à la société CODITEL Brabant sprl, comme nous l'indiquions déjà en 2012, la seule incertitude qui subsiste réside dans la capacité de la société concessionnaire à honorer ses redevances jusqu'au 31/10/2042.

La réalité du caractère certain de la créance long terme de 1.435.336 euros inscrite à l'actif du bilan dépend de cette capacité.

Cependant suite à la reprise de Coditel sprl par Telenet Group depuis le 13/06/2017, comme précédemment souligné au point 7, une nette amélioration a été constatée quant au respect des dates des échéances de nos factures.

## **8. Utilisation des instruments financiers**

L'AIESH a garanti le taux de deux emprunts par des swaps de taux d'intérêt se clôturant respectivement le 31.12.2025 et le 31.12.2019.

Pour le reste, l'AIESH n'utilise pas de produits financiers dérivés. La trésorerie est placée dans des produits à capital garanti à court terme et sans risque de liquidité.

## **9. Approbation des comptes annuels, décharge aux administrateurs et au Commissaire**

Nous prions l'Assemblée Générale des Coopérateurs d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017.

Les honoraires du commissaire en 2017 se sont élevés à 14.925,00 euros HTVA.

En accord avec les dispositions légales, nous prions l'Assemblée Générale des Coopérateurs d'accorder décharge aux Administrateurs et au commissaire de la société pour leurs missions effectuées durant l'exercice 2017.

# Investissements réalisés en 2017

## 1. Investissements hors réseau.

Logiciel de gestion administrative	18.970,00
Terrains et batiments	7.236,00
Outillage	22.000,08
Matériel et mobilier de bureau	10.019,15
Matériel bureautique	13.394,62
Matériel roulant	110.334,63
	<u>181.954,48</u>

## 2. Investissements pour le réseau de distribution (GRD).

### 2.0. Au niveau de l'ensemble du GRD.

Compteurs AMR télérelevés	1.846,34
---------------------------	----------

### 2.1. Au niveau de Haute tension (HT).

Macon-Momignies, ligne Nord	122.323,75
Momignies, remplacement sectionneur 63kV	77.766,65
	<u>200.090,40</u>

### 2.1. Au niveau Transformation (HT-MT).

Télésignalisation sous-stations	27.539,60
	<u>27.539,60</u>

### 2.2. Au niveau Moyenne Tension (MT).

Réseau 15 000 volts souterrain	306.600,16
Forges, la Flamande	158.534,94
Virelles, rue de la Scierie	6.984,87
Solre-Saint-Gery, rue Lambot	30.439,63
Chimay, rue Notre Dame de la Paix	15.300,93
Momignies, Square Willy Mairesse	54.998,59
Montbliart, rue Ploys	40.341,20
Réseau 15 000 volts aérien	313.146,08
AIESH, tempête de janvier 2017	26.922,79
Baileux, ligne MT Boutonville	38.746,81
Beaumont, rue de la Villette	36.933,04
Rance, ligne MT Renlies	201.345,26
Villers-la-Tour, rue du Jeu de Balle	9.198,18
Cabines de dispersion	132.309,40
Forges, la Flamande	37.282,94
Froidchapelle, rue Ciernau	29.116,89
Froidchapelle, calculateur cabine Saint Antoine	13.365,39
Boussu-Lez-Walcourt, Rue Ciernau	52.544,18
	<u>752.055,64</u>

### 2.3. Au niveau de la transformation Moyenne/Basse Tension (MT-BT).

Transformateurs MT-BT		39.185,00
Cabines au sol		66.709,92
Sivry, rue de la Louvière	6.826,08	
Boussu-Lez-Walcourt, site Eau d'Heure	59.883,84	
Cabines poteaux		16.829,48
Chimay, La Bouloye	4.574,52	
Villers-la-Tour, Centre	12.254,96	
		<hr/> 122.724,40

### 2.3. Au niveau Basse Tension (BT).

Réseaux souterrains et aériens	Souterrain	Aérien	
<u>Aiesh</u>			41.729,83
Tempête Janvier-Février		41.729,83	
	0,00	41.729,83	
<u>Beaumont</u>			80.225,85
Barbençon, Allée des Tilleuls	20.276,09		
Barbençon, Rue de l'Étang	5.247,07	2.523,42	
Beaumont, La Villette	52.179,27		
Beaumont, Divers			
	<hr/> 77.702,43	2.523,42	
<u>Chimay</u>			486.874,15
Baileux, Rue de Gonrieux	18.314,55		
Baileux, Rue des Battis	3.755,53		
Bourlers, Rue de la Planchette	1.937,04		
Chimay, Avenue du Châlon	4.606,13		
Chimay, Chaussée de Mons (La Bouloye)		23.060,17	
Chimay, Cité des Cerisiers	32.891,40		
Chimay, Gare	18.625,49	6.500,23	
Chimay, La Fagne	3.200,13		
Chimay, Place Léopold	5.173,83		
Chimay, Pont de Robechies		2.801,43	
Chimay, Rue des Tilleuls	4.065,66		
Chimay, Rue Fromenteau	143.131,66		
Forge, La Flamande	103.766,33		
Saint-Rémy, Rue des Carrières	24.639,28		
Saint-Rémy, Terne des Vaches		22.819,19	
Salles, Route de Salles		3.382,35	
Salles, Rue Sainte Monégonde	12.272,88		
Virelles, Rue de l'Eau Blanche	7.958,74		
Virelles, Rue de l'Estrée	12.211,53		
Virelles, Rue Lapeau		31.760,60	
Chimay, divers			
	<hr/> 396.550,18	90.323,97	

<u>Couvin</u>			67.612,18
Bruly, Rue de l'Hermitage		7.954,03	
Cul-Des-Sarts, Chaussée de l'Europe	26.437,22		
Cul-Des-Sarts, Rue du Bois de Gonrieux		19.518,50	
Pesche, Rue Célestin Denis	12.304,47		
Presgaux, Rue du Grand Pont	1.397,96		
Couvin, divers			
	<hr/>	<hr/>	
	40.139,65	27.472,53	
 <u>Froidchapelle</u>			84.118,84
Boussu-Lez-Walcourt, Lacs de l'Eau d'Heure	29.565,57		
Froidchapelle, Le Cierneau	27.353,59		
Froidchapelle, Parc Résidentiel du Cul de Cheval	11.083,88		
Froidchapelle, Rue de Cerfontaine		1.391,57	
Froidchapelle, Rue de la Jumelle		14.724,23	
Froidchapelle, divers			
	<hr/>	<hr/>	
	68.003,04	16.115,80	
 <u>Momignies</u>			122.174,86
Forge-Philippe, La Loge		8.095,58	
Forge-Philippe, Rue Albert 2		14.490,68	
Macquenoise, La Masure	24.134,21		
Macquenoise, Rue Bertignon		11.624,86	
Momignies, Cité Pourpre	6.026,33		
Momignies, Rue Mahy	13.512,89		
Momignies, Grand-Place	3.150,60		
Seloignes, Route de Macquenoise		41.139,71	
Momignies, divers			
	<hr/>	<hr/>	
	46.824,03	75.350,83	
 <u>Sivry-Rance</u>			65.214,47
Grandrieu, Rue de Chesnois		14.327,40	
Grandrieu, Rue des Veaux		50.887,07	
Sivry, divers			
	<hr/>	<hr/>	
	0,00	65.214,47	
 Total réseaux souterrains et aériens	629.219,33	318.730,85	947.950,18
 Branchements basse tension			379.609,51
Comptages basse tension			42.105,16
Compteurs à budget			64.022,58
			<hr/>
Total des investissements BT réalisés en 2017			1.433.687,43
 <b>Total des investissements réalisés en 2017 pour le GRD</b>			<b>2.537.943,81</b>
 <b>Total des investissements réalisés en 2017 pour l'actif régulé secondaire du GRD (1)+(2)</b>			<b>2.719.898,29</b>

## Rapport du conseil d'administration sur les participations détenues par l'AIESH présenté à l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2018

Au 31 décembre 2017, l'AIESH détient des participations dans les sociétés suivantes : INTER-REGIES sc, INTERSUD sc, SOCOFE sa, PUBLI-T srl, ATRIAS srl, AREWAL srl et ZE-MO srl.

Chaque participation détenue par l'AIESH est de nature à concourir à la réalisation de l'objet social de la société, en conformité avec les dispositions de l'article L1512-5 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

### Liste des participations détenues par l'AIESH

Dénomination	Capital au 31.12.2016 (*)	Parts détenues par l'AIESH	Capital souscrit par l'AIESH	Capital libéré par l'AIESH
INTER-REGIES srl BE 0207.622.758	435.214,00	140	3.470,60	3.042,99
INTERSUD srl BE 0201.717.438	2.234.402,00	150	3.750,00	3.750,00
SOCOFÉ sa BE 0472.085.439	269.952.475,00	2.000	500.000,00	500.000,00
PUBLI-T srl BE 0475.048.986	453.233.527,00	1.728	514.970,31	514.970,31
ATRIAS srl BE 0836.258.873	18.600,00	2	100,00	100,00
AREWAL srl BE 0627.818.345	18.600,00	62	6.200,00	6.200,00
ZE-MO srl BE 0844.379.951	1.046.000,00	1.030 parts A + 5 parts C	151.500,00	151.500,00

(\*) sauf -1- PUBLI-T : 31.08.2017 -2- ZE-MO : 30.06.2017

<b>40</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N° 0201.712.587	P.	U.	D.	C 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION**

DÉNOMINATION: **Association Intercommunale d'Electricité du Sud du Hainaut**

Forme juridique: **SCRL**

Adresse: **Grand'Place**

N°: **13**

Code postal: **6460**

Commune: **Chimay**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de **Mons-Charleroi, division Charleroi**

Adresse Internet: <sup>1</sup>

Numéro d'entreprise **0201.712.587**

DATE **20/12/2016** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS (2 décimales)** <sup>2</sup>

approuvés par l'assemblée générale du **28/06/2018**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/01/2017** au **31/12/2017**

Exercice précédent du **1/01/2016** au **31/12/2016**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ <sup>3</sup> identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **43** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.4.1, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 7, 8, 9

Signataire  
(nom et qualité)

Signataire  
(nom et qualité)

<sup>1</sup> Mention facultative.

<sup>2</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**DUPUIS CHARLES**

LES MONCEAUX 13, 6500 Beaumont, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 24/06/2013

**DEPRET ALBERT**

RUE D'EN BAS 10, 6591 Macon, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/06/2013

**JALLET ANDRE**

RUE EMILE DAMIEN 85, 6500 Beaumont, Belgique

Fonction : Administrateur

**DANVOYE DENIS**

RUE DU MARCHE 9, 6461 Virelles, Belgique

Fonction : Administrateur

**AELGOET JEAN-MICHEL**

RUE GENERAL GALLET 92, 6441 Erpion, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/02/2007

**DAUBERCIE MARYSE**

RUE CHANTRENNE 41, 6590 Momignies, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2007

**KIRSCH MICHEL**

ROUTE DE MONS 263, 6560 Erquelinnes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2007

**DUCARME FRANCOIS**

RUE NOIR AIGLE 16, boîte A, 6470 Sivry-Rance, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2007

**NICOLAS ROLAND**

RUE ALPHONSE THOMAS 2, 5660 Couvin, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 24/06/2013- 8/05/2017

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**COENE HARY**

RUE DES TILLEULS 1, 6460 Chimay, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/06/2013

**THONET FLORENT**

RUE VAN HUMBEECK 13, boîte 2, 6460 Chimay, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/06/2013

**DELOBBE JEAN-CHARLES**

RUE DU MONUMENT 42, 5660 Couvin, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/06/2013

**DUCOEUR MICHEL**

RUE CHAMP COLIN 100, 6440 Froidchapelle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/06/2013

**DEMEULDRE ALEX**

RUE MOULARD 45, boîte B, 6470 Sivry-Rance, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 27/02/2014

**HERBE ANNE-SOPHIE**

RUE DU PONT DE BOIS 3, 6533 Biercée, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 1/01/2013

**VANDENAVENNE DANIEL**

RUE DE BAILIEVRE 46, 6460 Chimay, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 18/11/2015

**DELIRE VINCENT**

RUE DES JUIFS 4, 5660 Couvin, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 8/05/2017

**BRANKAER PH & PARTNERS SPRL 0462.238.058**

LEON COLLEAUX 41, 6760 Virton, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00329

Mandat : 27/06/2016- 28/06/2019

Représenté par :

1. BRANKAER PHILIPPE

LEON COLLEAUX 41 , 6760 Virton, Belgique

, Numéro de membre : A01711

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise \*\*;
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	47.215.127,98	46.165.395,30
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.2	21	229.222,65	279.368,40
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.3	22/27	45.847.738,69	44.716.944,88
Terrains et constructions .....		22	129.630,12	126.922,12
Installations, machines et outillage .....		23	42.496.229,57	42.619.169,11
Mobilier et matériel roulant .....		24	580.942,10	659.470,15
Location-financement et droits similaires .....		25		
Autres immobilisations corporelles .....		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	2.640.936,90	1.311.383,50
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.4 / 6.5.1	28	1.138.166,64	1.169.082,02
Entreprises liées .....	6.15	280/1		
Participations .....		280		
Créances .....		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	6.15	282/3	112.250,00	142.550,00
Participations .....		282	112.250,00	142.550,00
Créances .....		283		
Autres immobilisations financières .....		284/8	1.025.916,64	1.026.532,02
Actions et parts .....		284	1.021.863,30	1.021.863,30
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	4.053,34	4.668,72

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	7.804.670,49	7.643.431,44
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	1.435.335,75	1.477.347,89
Créances commerciales .....		290	1.435.335,75	1.477.347,89
Autres créances .....		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	1.189.751,21	937.419,66
Stocks .....		30/36	1.189.751,21	937.419,66
Approvisionnements .....		30/31		
En-cours de fabrication .....		32	26.426,87	28.364,60
Produits finis .....		33		
Marchandises .....		34	1.163.324,34	909.055,06
Immeubles destinés à la vente .....		35		
Acomptes versés .....		36		
Commandes en cours d'exécution .....		37		
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	2.938.011,54	3.000.995,80
Créances commerciales .....		40	2.654.241,81	2.900.475,64
Autres créances .....		41	283.769,73	100.520,16
<b>Placements de trésorerie</b> .....	6.5.1 / 6.6	50/53	905.000,60	1.844.322,83
Actions propres .....		50		
Autres placements .....		51/53	905.000,60	1.844.322,83
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	1.199.116,98	51.343,74
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.6	490/1	137.454,41	332.001,52
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	55.019.798,47	53.808.826,74



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	<u>16.324.618,13</u>	<u>15.194.065,75</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.9	17	9.353.817,03	9.176.917,00
Dettes financières .....		170/4	9.353.817,03	9.176.917,00
Emprunts subordonnés .....		170		
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172		
Etablissements de crédit .....		173	9.353.817,03	9.176.917,00
Autres emprunts .....		174		
Dettes commerciales .....		175		
Fournisseurs .....		1750		
Effets à payer .....		1751		
Acomptes reçus sur commandes .....		176		
Autres dettes .....		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.9	42/48	5.072.150,84	3.998.970,72
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	723.099,97	773.099,97
Dettes financières .....		43		
Etablissements de crédit .....		430/8		
Autres emprunts .....		439		
Dettes commerciales .....		44	1.897.294,67	807.541,31
Fournisseurs .....		440/4	1.897.294,67	807.541,31
Effets à payer .....		441		
Acomptes reçus sur commandes .....		46	917.977,35	890.630,91
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	6.9	45	668.722,91	733.477,98
Impôts .....		450/3	197.596,02	194.351,59
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	471.126,89	539.126,39
Autres dettes .....		47/48	865.055,94	794.220,55
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.9	492/3	1.898.650,26	2.018.178,03
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	55.019.798,47	53.808.826,74

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/76A	18.836.981,37	19.655.493,08
Chiffre d'affaires .....	6.10	70	14.489.006,44	15.247.519,33
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....(+)/(-)		71	-8.684,46	6.744,68
Production immobilisée .....		72	3.592.703,62	3.791.628,65
Autres produits d'exploitation .....	6.10	74	614.276,70	565.818,71
Produits d'exploitation non récurrents .....	6.12	76A	149.679,07	43.781,71
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/66A	17.154.706,21	16.800.935,01
Approvisionnements et marchandises .....		60	8.169.793,05	8.481.998,79
Achats .....		600/8	8.389.655,29	8.566.484,30
Stocks: réduction (augmentation) .....(+)/(-)		609	-219.862,24	-84.485,51
Services et biens divers .....		61	1.953.520,07	1.753.846,39
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	6.10	62	4.223.514,01	3.943.714,64
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	2.320.970,79	2.065.253,44
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4	-63.118,02	-4.827,93
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation .....	6.10	640/8	28.253,64	25.251,00
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
Charges d'exploitation non récurrentes .....	6.12	66A	521.772,67	535.698,68
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	1.682.275,16	2.854.558,07

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b> .....		75/76B	152.585,03	148.973,13
Produits financiers récurrents .....		75	152.585,03	148.973,13
Produits des immobilisations financières .....		750	110.405,12	106.075,68
Produits des actifs circulants .....		751	968,27	2.089,46
Autres produits financiers .....	6.11	752/9	41.211,64	40.807,99
Produits financiers non récurrents .....	6.12	76B		
<b>Charges financières</b> .....	6.11	65/66B	325.005,48	308.875,78
Charges financières récurrentes .....		65	294.705,48	293.725,78
Charges des dettes .....		650	294.705,48	293.725,78
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		651		
Autres charges financières .....		652/9		
Charges financières non récurrentes .....	6.12	66B	30.300,00	15.150,00
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....(+)/(-)		9903	1.509.854,71	2.694.655,42
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....(+)/(-)	6.13	67/77	622.533,77	935.873,04
Impôts .....		670/3	622.533,77	935.873,04
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales .....		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....(+)/(-)		9904	887.320,94	1.758.782,38
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b> .....		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....(+)/(-)		9905	887.320,94	1.758.782,38

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	887.320,94	1.758.782,38
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	887.320,94	1.758.782,38
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P		
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2		
sur le capital et les primes d'émission .....	791		
sur les réserves .....	792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2	304.596,76	1.014.561,45
au capital et aux primes d'émission .....	691		
à la réserve légale .....	6920		
aux autres réserves .....	6921	304.596,76	1.014.561,45
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	-224.177,41	
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7	806.901,59	744.220,93
Rémunération du capital .....	694	806.901,59	744.220,93
Administrateurs ou gérants .....	695		
Employés .....	696		
Autres allocataires .....	697		

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>FRAIS DE DÉVELOPPEMENT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	335.600,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8021	18.970,00	
Cessions et désaffectations .....	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8041		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051	354.570,00	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	56.231,60
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8071	69.115,75	
Repris .....	8081		
Acquis de tiers .....	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8111		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8121	125.347,35	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	81311	<u>229.222,65</u>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	317.531,83
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161	7.236,00	
Cessions et désaffectations .....	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191	324.767,83	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8211		
Acquises de tiers .....	8221		
Annulées .....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	190.609,71
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8271	4.528,00	
Repris .....	8281		
Acquises de tiers .....	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8301		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321	195.137,71	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22)	<u>129.630,12</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	60.899.941,97
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162	1.950.010,55	
Cessions et désaffectations .....	8172	101.854,22	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	62.748.098,30	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	11.050.769,71
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8212		
Acquises de tiers .....	8222		
Annulées .....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252	11.050.769,71	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	29.331.542,57
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	2.024.395,70	
Repris .....	8282		
Acquises de tiers .....	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8302	53.299,83	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	31.302.638,44	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	<u>42.496.229,57</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.749.010,66
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	155.748,48	
Cessions et désaffectations .....	8173	24.967,02	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	2.879.792,12	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8213		
Acquises de tiers .....	8223		
Annulées .....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.089.540,51
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	222.931,34	
Repris .....	8283		
Acquis de tiers .....	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303	13.621,83	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	2.298.850,02	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	<u>580.942,10</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.311.383,50
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8166	2.640.936,90	
Cessions et désaffectations .....	8176	1.311.383,50	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8186		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196	2.640.936,90	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8216		
Acquises de tiers .....	8226		
Annulées .....	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8246		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8276		
Repris .....	8286		
Acquis de tiers .....	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8316		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(27)	<u>2.640.936,90</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	157.700,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8362		
Cessions et retraits .....	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8392	157.700,00	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8412		
Acquises de tiers .....	8422		
Annulées .....	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8442		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8452		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	15.150,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8472	30.300,00	
Reprises .....	8482		
Acquises de tiers .....	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8512		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8522	45.450,00	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b> .....(+)/(-)	8542		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(282)	<u>112.250,00</u>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	283P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8582		
Remboursements .....	8592		
Réductions de valeur actées .....	8602		
Réductions de valeur reprises .....	8612		
Différences de change .....(+)/(-)	8622		
Autres .....(+)/(-)	8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(283)	<u>                    </u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8652	<u>                    </u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.022.290,91
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363		
Cessions et retraits .....	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393	1.022.290,91	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413		
Acquises de tiers .....	8423		
Annulées .....	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473		
Reprises .....	8483		
Acquises de tiers .....	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	427,61
Mutations de l'exercice .....(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553	427,61	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	<u>1.021.863,30</u>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	<u>4.668,72</u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583		
Remboursements .....	8593	615,38	
Réductions de valeur actées .....	8603		
Réductions de valeur reprises .....	8613		
Différences de change .....(+)/(-)	8623		
Autres .....(+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	<u>4.053,34</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8653		

**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS****PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-)
<b>AREWAL SCRL</b> RUE DES MARAIS 11 5300 Andenne Belgique 0627.818.345	A	62	33,33	0,00	31/12/2016	EUR	18.600	0
<b>ZE-MO SCRL</b> RUE DES MARAIS 11 5300 Andenne Belgique 0844.379.951	A	1.030	17,17	0,00	30/07/2017	EUR	232.258	-25.997
	C	5	13,51	0,00				

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe .....</b>	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681		
Actions et parts – Montant non appelé .....	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art .....	8683		
<b>Titres à revenu fixe .....</b>	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit .....</b>	53	905.000,60	1.844.322,83
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686	902.972,15	1.842.294,78
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687	2.028,45	2.028,05
de plus d'un an .....	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant .....</b>	8689		
		<b>Exercice</b>	
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>			
<b>Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important</b>			
SOLDES REGULATOIRES - CFR C.6.20		78.444,00	
CHARGES A REPORTER		59.010,41	

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital social**

Capital souscrit au terme de l'exercice .....  
 Capital souscrit au terme de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	6.465.528,40
(100)	6.465.528,40	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
 Catégories d'actions

PARTS FIXES  
 PARTS B1  
 PARTS B2  
 PARTS C1  
 PARTS E

Actions nominatives .....  
 Actions dématérialisées .....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	44.528,00	35.910
	2.734.300,00	27.343
	1.139.100,00	11.391
	306.000,00	3.060
	2.241.600,00	22.416
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	100.120

**Capital non libéré**

Capital non appelé .....  
 Capital appelé, non versé .....  
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

**Capital autorisé non souscrit**

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts .....

Nombre de voix qui y sont attachées .....

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même .....

Nombre de parts détenues par les filiales .....

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF****VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8801	723.099,97
Emprunts subordonnés .....	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8831	
Etablissements de crédit .....	8841	723.099,97
Autres emprunts .....	8851	
Dettes commerciales .....	8861	
Fournisseurs .....	8871	
Effets à payer .....	8881	
Acomptes reçus sur commandes .....	8891	
Autres dettes .....	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	<b>(42)</b>	<b>723.099,97</b>

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières .....	8802	2.892.399,88
Emprunts subordonnés .....	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8832	
Etablissements de crédit .....	8842	2.892.399,88
Autres emprunts .....	8852	
Dettes commerciales .....	8862	
Fournisseurs .....	8872	
Effets à payer .....	8882	
Acomptes reçus sur commandes .....	8892	
Autres dettes .....	8902	
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	<b>8912</b>	<b>2.892.399,88</b>

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières .....	8803	6.461.417,15
Emprunts subordonnés .....	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8833	
Etablissements de crédit .....	8843	6.461.417,15
Autres emprunts .....	8853	
Dettes commerciales .....	8863	
Fournisseurs .....	8873	
Effets à payer .....	8883	
Acomptes reçus sur commandes .....	8893	
Autres emprunts .....	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	<b>8913</b>	<b>6.461.417,15</b>

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8921	10.076.917,00
Emprunts subordonnés .....	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8951	
Etablissements de crédit .....	8961	10.076.917,00
Autres emprunts .....	8971	
Dettes commerciales .....	8981	
Fournisseurs .....	8991	
Effets à payer .....	9001	
Acomptes reçus sur commandes .....	9011	
Dettes salariales et sociales .....	9021	
Autres dettes .....	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>	<b>10.076.917,00</b>

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières .....	8922	
Emprunts subordonnés .....	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8952	
Etablissements de crédit .....	8962	
Autres emprunts .....	8972	
Dettes commerciales .....	8982	
Fournisseurs .....	8992	
Effets à payer .....	9002	
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	
Impôts .....	9032	
Rémunérations et charges sociales .....	9042	
Autres dettes .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise .....</b>	<b>9062</b>	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues .....	9072	
Dettes fiscales non échues .....	9073	197.596,02
Dettes fiscales estimées .....	450	

**Rémunérations et charges sociales** (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	471.126,89

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

CONCESSION TLD  
GRIDFEE  
DIVERS

Exercice	
	1.634.531,98
	244.030,18
	20.088,10

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

GRD

14.111.657,57

14.900.346,73

CONCESSION TLD

241.514,52

347.172,60

EP

135.834,35

Ventilation par marché géographique

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics .....

740

**CHARGES D'EXPLOITATION****Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture .....

9086

53

53

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....

9087

51,2

51,3

Nombre d'heures effectivement prestées .....

9088

67.848

71.283

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs .....

620

2.939.012,43

2.801.555,46

Cotisations patronales d'assurances sociales .....

621

1.072.708,57

969.893,38

Primes patronales pour assurances extralégales .....

622

Autres frais de personnel .....

623

211.793,01

172.265,80

Pensions de retraite et de survie .....

624

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) ..... (+)/(-)	635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées .....	9110		
Reprises .....	9111	41.153,77	1.677,04
Sur créances commerciales			
Actées .....	9112		
Reprises .....	9113	21.964,25	3.150,89
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115		
Utilisations et reprises .....	9116		
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640	6.755,66	2.337,04
Autres .....	641/8	21.497,98	22.913,96
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097	3,6	0,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	7.141	1.789
Frais pour l'entreprise .....	617	187.779,77	41.799,33

**RÉSULTATS FINANCIERS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital .....	9125		
Subsides en intérêts .....	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
DIVERS		968,27	
PRODUITS 284*		110.405,12	
PRODUITS 29*		41.211,64	
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts .....	6501		
Intérêts portés à l'actif .....	6503		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées .....	6510		
Reprises .....	6511		
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances .....	653		
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations .....	6560		
Utilisations et reprises .....	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
CHARGES SUR CREDITS GRD		275.827,92	
CHARGES SUR CREDITS TLD		18.877,56	

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b> .....	76	149.679,07	43.781,71
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b> .....	(76A)	149.679,07	43.781,71
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels .....	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents .....	764/8	149.679,07	43.781,71
<b>Produits financiers non récurrents</b> .....	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels .....	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	7631		
Autres produits financiers non récurrents .....	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b> .....	66	552.072,67	550.848,68
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b> .....	(66A)	521.772,67	535.698,68
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	660	59.899,58	44.425,51
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes .....	664/7	461.873,09	491.273,17
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b> .....	(66B)	30.300,00	15.150,00
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....	661	30.300,00	15.150,00
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	6631		
Autres charges financières non récurrentes .....	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....	9134	622.533,77
Impôts et précomptes dus ou versés .....	9135	817.767,50
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif .....	9136	195.233,73
Suppléments d'impôts estimés .....	9137	
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b> .....	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés .....	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .....	9140	

Codes	Exercice
9134	622.533,77
9135	817.767,50
9136	195.233,73
9137	
9138	
9139	
9140	
	725.297,86
	67.018,66
	234.792,10
	30.300,00

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

DNA	725.297,86
DCR	67.018,66
AMORTISSEMENT PLUS-VALUE RAB	234.792,10
RDV SUR IMMO FINANCIERES	30.300,00

Exercice

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

Latences actives	9141
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs .....	9142
Latences passives .....	9144
Ventilation des latences passives	

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles) .....	9145	4.874.930,46	5.814.082,00
Par l'entreprise .....	9146	6.535.253,24	7.693.880,00

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel .....	9147	874.809,16	822.082,00
Précompte mobilier .....	9148		

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	4.874.930,46	5.814.082,00
9146	6.535.253,24	7.693.880,00
9147	874.809,16	822.082,00
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS .....**

**Dont**

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise .....
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise .....
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise .....

**GARANTIES RÉELLES**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise**

- Hypothèques
  - Valeur comptable des immeubles grevés .....
  - Montant de l'inscription .....
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

- Hypothèques
  - Valeur comptable des immeubles grevés .....
  - Montant de l'inscription .....
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....

Codes	Exercice
9149	_____
9150	
9151	
9153	
9161	
9171	
9181	
9191	39.180,00
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

- Marchandises achetées (à recevoir) .....
- Marchandises vendues (à livrer) .....
- Devises achetées (à recevoir) .....
- Devises vendues (à livrer) .....

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées .....

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(280/1)		
Participations .....	(280)		
Créances subordonnées .....	9271		
Autres créances .....	9281		
<b>Créances</b> .....	9291		
A plus d'un an .....	9301		
A un an au plus .....	9311		
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321		
Actions .....	9331		
Créances .....	9341		
<b>Dettes</b> .....	9351		
A plus d'un an .....	9361		
A un an au plus .....	9371		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées .....	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise .....	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421		
Produits des actifs circulants .....	9431		
Autres produits financiers .....	9441		
Charges des dettes .....	9461		
Autres charges financières .....	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées .....	9481		
Moins-values réalisées .....	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9253		
Participations .....	9263		
Créances subordonnées .....	9273		
Autres créances .....	9283		
<b>Créances</b> .....	9293		
A plus d'un an .....	9303		
A un an au plus .....	9313		
<b>Dettes</b> .....	9353		
A plus d'un an .....	9363		
A un an au plus .....	9373		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées .....	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise .....	9393		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9403		
<b>AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9252	112.250,00	142.550,00
Participations .....	9262	112.250,00	142.550,00
Créances subordonnées .....	9272		
Autres créances .....	9282		
<b>Créances</b> .....	9292		
A plus d'un an .....	9302		
A un an au plus .....	9312		
<b>Dettes</b> .....	9352	9.082,47	2.400,00
A plus d'un an .....	9362		
A un an au plus .....	9372	9.082,47	2.400,00

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées** .....

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur** .....

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur** .....

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants .....

Aux anciens administrateurs et anciens gérants .....

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	27.213,22
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)** .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

Codes	Exercice
9505	14.925,00
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

## RÈGLES D'ÉVALUATION

AIESH - Règles d'évaluation.

### 1. Comptes d'actif

#### II. Immobilisation incorporelles.

A partir de 2015, les acquisitions de logiciels informatiques sont inscrites en immobilisations incorporelles à leur valeur d'acquisition. Elles suivent par ailleurs les mêmes règles que les immobilisations corporelles.

#### III. Immobilisations corporelles

##### Valeur d'acquisition

Pour A. terrains et constructions et C. mobilier, matériel roulant et outillage, elles sont inscrites à leur valeur d'acquisition.

Pour B. installations techniques et machines, concernant les immobilisations dans le réseau, elles sont inscrites à leur valeur d'acquisition augmentée de frais généraux internes fixés à 16% de manière à traiter de manière équivalente les immobilisations achetées directement à des tiers et celles produites par l'AIESH elle-même.

En effet, les immobilisations dans le réseau sont majoritairement réalisées par les équipes de l'AIESH. Dans ce cas, Les travaux d'investissement que l'AIESH réalise pour elle-même sont organisés en chantiers qui sont alimentés par six types de coûts :

##### Des couts directs :

- les marchandises et matières premières qui sont prélevées dans le magasin et valorisées au prix de revient calculé suivant la formule du prix moyen pondéré
- les prestations de sous-traitants ou d'achats directs qui sont imputés aux chantiers au prix facturé par le fournisseur
- la main d'œuvre interne qui est imputée aux chantiers sur base des relevés d'heures prestées individuelles, valorisées au prix de revient
- l'utilisation des véhicules et engins de la société qui sont valorisés en fonction des km parcourus ou des heures d'utilisation

##### Des couts indirects :

- la couverture des frais généraux qui est valorisée à 16% du coût des quatre types de coûts directs.
- la couverture des frais d'études qui est valorisée à 6% du coût des quatre types de coûts directs.

Les chantiers toujours en cours à la clôture de l'exercice sont inscrits à leur prix de revient décrit ci-dessus en "immobilisations en cours" à l'actif du bilan.

Les chantiers terminés sont inscrits à leur prix de revient décrit ci-dessus en "immobilisations corporelles" à l'actif du bilan.

#### Participation de tiers

Les participations payées par des tiers sont inscrites à leur valeur nominale sur des comptes séparés en diminution de la valeur immobilisée.

#### Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement dès la première année aux taux prévus à l'article 5 §3 de l'AR du 02.09.2008, et repris dans la méthodologie tarifaire publiée par la Cwape le 14.08.2014, pour le GRD ou suivant leur vitesse de dépréciation pour les autres immobilisations.

La base d'amortissement est la valeur d'acquisition ou de prix de revient diminuée des interventions des clients.

Concernant les réseaux rachetés aux associés en 2003, la base d'amortissement est la valeur de construction actualisée. La vétusté déduite pour fixer le prix d'achat est traitée comme une première tranche d'amortissement.

#### Taux d'amortissement pour le GRD :

- Bâtiments industriels : 3%
- Bâtiments administratifs : 2%
- Câbles : 2%
- Lignes : 2%
- Postes, cabines et sous-stations : 3%
- Raccordements : transformation : 3%
- Raccordements : lignes et câbles : 2%
- Appareils de mesure : 3%
- Télétransmission et fibres optiques : 10%
- Mobilier et outillage : 10%
- Matériel roulant : 20%
- Commande à distance et équipements de dispatching : 10%
- Equipement de labo : 10%
- Equipement administratif (matériel informatique) : 33%
- Compteurs télémésurés et électroniques : 10%
- Compteurs à budget : 10%
- Logiciels informatiques : 20%

#### Taux d'amortissements hors GRD :

- Station de captation : mat et pylône : 3%
- Station de captation : matériel électronique : 15%
- Câbles et lignes de réseau de télédistribution : 5%
- Matériel électronique de réseau de télédistribution : 15%
- Branchement de télédistribution : 5%
- Terrains construits et bâtiments : 3%
- Outillage : 10%
- Mobilier et aménagements de bureaux : 10%
- Matériel de bureau (matériel informatique) : 33%

## RÈGLES D'ÉVALUATION

- Matériel roulant : 20%

A partir de l'exercice 2015, afin de respecter les règles fiscales s'appliquant dorénavant à l'AIESH, les investissements de l'année sont amortis au prorata du nombre de mois complets de leur utilisation par l'AIESH, calculés sur base de la date de la facture d'achat. Pour les travaux internes portés aux immobilisations, même si la facturation est concentrée sur la fin de l'année, tous les investissements de l'année seront amortis sur six mois dans la mesure où ils résultent de travaux réalisés et mis en service tout au long de l'exercice.

### Désaffectation des biens mis hors services

Annuellement, la valeur des biens mis hors service ou démontés est extraite de la valeur des immobilisations. La partie restant à amortir est portée au compte de résultat.

### Réévaluation des actifs immobilisés (installations techniques du GRD).

Conformément à la méthode décrite dans le rapport 2004, la valeur des actifs immobilisés du GRD a été maintenue à la valeur des CI (CI, Capitaux Investis ou RAB, Regulated Asset Base) intervenant dans le calcul de la rémunération équitable par annulation des plus-values relatives aux installations désaffectées.

La réévaluation réalisée en 2003 a été complétée par la réévaluation des lignes 63 KV en 2008.

A partir de 2009, l'amortissement de la plus-value RAB à raison de 2% l'an est pris en charge par les tarifs d'utilisation du réseau. Ce taux de 2% est fixé par l'AR du 02.09.2008 pour les trois premières années de la première période régulatoire débutant en 2009. La méthodologie tarifaire publiée par la Cwape pour les exercices 2015 et 2016 maintient le principe de l'amortissement de la plus-value RAB à raison de 2% l'an.

### IV. Immobilisations financières

Elles sont reprises à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

En cas de perte de valeur durable, les participations financières font l'objet de réductions de valeurs proportionnelles à la valeur comptable des parts détenues, en limitant cette réduction à 20% par année et à 10% pour l'année de prise de participation. Inversement, les réductions de valeur sont corrigées au même rythme en cas d'amélioration durable de la situation financière de la participation.

### V. Créances à plus d'un an

Il s'agit de la valeur actualisée sur trente ans des redevances dues pour la concession du réseau de télédistribution. La valeur est corrigée chaque année en fonction des redevances facturées.

### VI. Stocks et commandes en cours.

Les travaux en cours comprennent les travaux en cours pour des tiers, en ce compris les réparations de dégâts à facturer. Ils sont évalués en prix de revient comme décrit en III. Les travaux pour tiers peuvent faire l'objet de réductions de valeur pour traduire la difficulté à en obtenir le paiement.

Les stocks comprennent la valorisation des pièces en magasin au prix d'achat moyen pondéré. Ils peuvent faire l'objet de réduction de valeur pour traduire leur vétusté ou leur obsolescence.

### VII. Créances à un an au plus

Les montants à recevoir des clients ou d'autres tiers sont inscrits à leur valeur nominale. Ils peuvent faire l'objet de réduction de valeurs pour traduire l'incertitude quant à leur recouvrement.

### VIII. Placement de trésorerie et IX. valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont inscrits à leur valeur nominale.

### X. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont inscrits à leur valeur nominale.

Les soldes de gridfee et les soldes réglementaires sont inscrits à l'actif s'ils présentent un solde débiteur.

## 2. Comptes de passif

### IV. Réserves

La dotation à la réserve légale se fait conformément aux règles légales.

Les dotations et les reprises aux autres réserves se font en application des statuts de l'AIESH.

### VI. Subside en capital

Les subsides en capital sont repris à leur valeur nominale.

Ils sont annuellement transférés au compte de résultat au même rythme que l'amortissement du bien concerné.

### VII. Provisions pour risques et charges.

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques ou des charges prévisibles. La provision est reprise si la charge concernée survient ou si le risque estimé a disparu. L'évaluation des provisions a lieu annuellement.

VIII. Dettes à plus d'un an et IX. dettes à un an au plus. Les dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### X. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont inscrits à leur valeur nominale.

Les soldes de gridfee et les soldes régulateurs sont inscrits au passif s'ils présentent un solde créditeur.

### 3. soldes de gridfee et les soldes régulateurs

Le gridfee pour les utilisateurs BT dont le compteur est relevé annuellement est calculé sur base des volumes estimés en référence aux consommations de l'année précédente. Sauf pour les utilisateurs dont le compteur est relevé le 31.12, cette méthode génère des écarts en raison des différences entre les volumes estimés et les volumes réellement consommés qui peuvent cependant être approchés à partir des volumes de l'allocation.

Annuellement, le gridfee comptabilisé est corrigé par un gridfee interne de régularisation calculé sur la différence entre le volume facturé et le volume de l'allocation.

Au fur et à mesure des relèves d'index futures, le solde de régularisation sera extourné, puis passé en résultat après la relève complète des compteurs pour l'exercice donné.

Selon que le solde du gridfee de régularisation est débiteur ou créditeur, il est porté à l'actif ou au passif du bilan.

L'AR du 02.09.2008 et la méthodologie tarifaire publiée par la Cwape le 14.08.2014 garantissent au GRD une rémunération équitable des capitaux. Des raisons indépendantes du GRD (coûts non gérables) peuvent conduire à un résultat supérieur ou inférieur à la rémunération équitable. L'écart entre le résultat réel et la rémunération équitable est appelé solde régulateur. Il doit être rendu au marché ou récupéré selon qu'il est positif ou négatif et est inscrit au passif ou à l'actif des comptes de régularisation selon le cas ; le degré de certitude attaché à ce solde dépend des décisions de la Cwape depuis l'entrée en vigueur du décret Wallon du 11.04.2014.

### 4. Scission du bilan par activité

Afin de disposer des éléments indispensables au calcul de la rémunération des capitaux investis dans le GRD, le bilan de l'AIESH a été scindé de manière à présenter un bilan sectoriel pour les activités suivantes : GRD, télédistribution, activité commerciale électricité, ainsi que les comptes en attente de régularisation.

Les comptes du bilan ont été affectés aux activités suivant les règles suivantes :

- les comptes spécifiques à une activité sont intégralement affectés à cette activité;
- lorsque des éléments objectifs permettent de calculer la part de chaque activité dans un compte ou un groupe de compte, le compte ou le groupe de compte est affecté à chaque activité suivant ces éléments ;
- lorsqu'aucun élément objectif ne permet de calculer la part de chaque activité dans un compte ou un groupe de compte, le compte ou le groupe de compte est affecté pour 90% au GRD et pour 10% à la télédistribution

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE**

Année Statut	Solde rapporté	Acomptes	Solde restant
2008 Décision CREG 15.10.2009	63.862,78	- 25.545,12	38.317,66
2009 Décision CREG 23.12.2010	1.061.262,55	- 424.505,03	636.757,52
2010 Vérifié par la CREG Pas de décision officielle	- 197.390,35	78.956,15	- 118.434,20
2011 Vérifié par la CREG Pas de décision officielle	672.611,45	- 269.044,59	403.566,86
2012 Calculé par AIESH	144.134,00	- 57.653,60	86.480,40
2013 Calculé par AIESH	-175.073,24	70.029,31	- 105.043,93
2014 Calculé par AIESH	- 596.899,29	119.379,86	- 477.519,43
2015 Décision finale Cwape 09.11.2017 CD-17k09-0116	-143.241,08		- 143.241,08
2016 Décision Cwape 09.11.2017 CD-17k09-0117	- 66.465,22		- 66.465,22
2017 Calculé par AIESH	- 175.974,58		- 175.974,58
Total actif bilan 2017	586.827,02	- 508.383,02	78.444,00

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein .....	1001	51,0	46,0	5,0
Temps partiel .....	1002	2,0	1,0	1,0
Total en équivalents temps plein (ETP) .....	1003	51,2	46,9	4,3
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein .....	1011	66.769	61.146	5.623
Temps partiel .....	1012	1.079	965	114
Total .....	1013	67.848	62.111	5.737
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein .....	1021	4.156.346,64	3.806.316,88	350.029,76
Temps partiel .....	1022	67.167,37	60.070,91	7.096,46
Total .....	1023	4.223.514,01	3.866.387,79	357.126,22
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire .....</b>	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP .....	1003	51,3	47,7	3,6
Nombre d'heures effectivement prestées .....	1013	71.283	66.368	4.915
Frais de personnel .....	1023	3.943.715,00	3.735.777,00	207.938,00
Montant des avantages accordés en sus du salaire .....	1033			

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b> .....	105	51	2	52,6
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	51	2	52,6
Contrat à durée déterminée .....	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112			
Contrat de remplacement .....	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	46	1	46,8
de niveau primaire .....	1200			
de niveau secondaire .....	1201	39		39,0
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	4		4,0
de niveau universitaire .....	1203	3	1	3,8
Femmes .....	121	5	1	5,8
de niveau primaire .....	1210			
de niveau secondaire .....	1211	3		3,0
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	1	1	1,8
de niveau universitaire .....	1213	1		1,0
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130			
Employés .....	134	18	2	19,6
Ouvriers .....	132	33		33,0
Autres .....	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE****Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées .....

Nombre d'heures effectivement prestées .....

Frais pour l'entreprise .....

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	3,6	
151	7.141	
152	187.779,77	

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE****ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée .....

Contrat à durée déterminée .....

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....

Contrat de remplacement .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2		2,0
210	2		2,0
211			
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice** .....

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée .....

Contrat à durée déterminée .....

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....

Contrat de remplacement .....

**Par motif de fin de contrat**

Pension .....

Chômage avec complément d'entreprise .....

Licenciement .....

Autre motif .....

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1	1	1,3
310	1	1	1,3
311			
312			
313			
340	1	1	1,3
341			
342			
343			
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5801	28	5811	4
Nombre d'heures de formation suivies .....	5802	504	5812	40
Coût net pour l'entreprise .....	5803	55.016,34	5813	4.366,38
dont coût brut directement lié aux formations .....	58031	55.016,34	58131	4.366,38
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise .....	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise .....	5843		5853	



		AIESH		GRD		Télédistribution		Autres activités non-régulées	
		2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<b>Actif</b>									
<b>Immobilisation incorporelles</b>	<b>21</b>	<b>229.222,65</b>	<b>279.368,40</b>	<b>229.222,65</b>	<b>279.368,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Terrains et constructions	22	129.630,12	126.922,12	129.630,12	126.922,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques	23	42.496.229,57	42.619.169,11	38.843.584,28	38.532.844,98	1.634.531,98	1.844.724,13	2.018.113,31	2.241.600,00
Mobilier, matériel roulant, outillage	24	580.942,10	659.470,15	580.942,10	659.470,15	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	27	2.640.936,90	1.311.383,50	2.629.066,68	1.311.383,50	0,00	0,00	11.870,22	0,00
<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>22/27</b>	<b>45.847.738,69</b>	<b>44.716.944,88</b>	<b>42.183.223,18</b>	<b>40.630.620,75</b>	<b>1.634.531,98</b>	<b>1.844.724,13</b>	<b>2.029.983,53</b>	<b>2.241.600,00</b>
Immobilisations financières	28	1.138.166,64	1.169.082,02	13.396,33	14.011,71	0,00	0,00	1.124.770,31	1.155.070,31
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>20/28</b>	<b>47.215.127,98</b>	<b>46.165.395,30</b>	<b>42.425.842,16</b>	<b>40.924.000,86</b>	<b>1.634.531,98</b>	<b>1.844.724,13</b>	<b>3.154.753,84</b>	<b>3.396.670,31</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>	<b>29</b>	<b>1.435.335,75</b>	<b>1.477.347,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1.435.335,75</b>	<b>1.477.347,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Encours de fabrication	32	26.426,87	28.364,60	24.401,61	28.364,60	2.025,26	0,00	0,00	0,00
Travaux finis	33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	34	1.163.324,34	909.055,06	1.163.324,34	909.055,06	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Stocks</b>	<b>30/36</b>	<b>1.189.751,21</b>	<b>937.419,66</b>	<b>1.187.725,95</b>	<b>937.419,66</b>	<b>2.025,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances commerciales	40	2.654.241,81	2.900.475,64	2.424.955,25	2.551.235,13	173.730,10	254.226,51	55.556,46	95.014,00
Autres créances	41	283.769,73	100.520,16	274.958,93	90.614,74	8.810,80	9.905,42	0,00	0,00
<b>Créances à un an au plus</b>	<b>40/41</b>	<b>2.938.011,54</b>	<b>3.000.995,80</b>	<b>2.699.914,18</b>	<b>2.641.849,87</b>	<b>182.540,90</b>	<b>264.131,93</b>	<b>55.556,46</b>	<b>95.014,00</b>
Placements de trésorerie	53	905.000,60	1.844.322,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeurs disponibles	55/8	1.199.116,98	51.343,74	1.794.128,27	1.544.282,74	154.258,00	79.194,69	155.731,31	272.189,14
<b>Trésorerie totale</b>	<b>53/58</b>	<b>2.104.117,58</b>	<b>1.895.666,57</b>	<b>1.794.128,27</b>	<b>1.544.282,74</b>	<b>154.258,00</b>	<b>79.194,69</b>	<b>155.731,31</b>	<b>272.189,14</b>
Régularisation actif	490/1	137.454,41	332.001,52	137.454,41	331.964,53	0,00	0,00	0,00	36,99
<b>Actifs circulants</b>	<b>29/58</b>	<b>7.804.670,49</b>	<b>7.643.431,44</b>	<b>5.819.222,81</b>	<b>5.455.516,80</b>	<b>1.774.159,91</b>	<b>1.820.674,51</b>	<b>211.287,77</b>	<b>367.240,13</b>
<b>Total actifs</b>	<b>20/58</b>	<b>55.019.798,47</b>	<b>53.808.826,74</b>	<b>48.245.064,97</b>	<b>46.379.517,66</b>	<b>3.408.691,89</b>	<b>3.665.398,64</b>	<b>3.366.041,61</b>	<b>3.763.910,44</b>
<b>Passif</b>									
Capital	10	6.465.528,40	6.465.528,40	3.915.072,68	3.915.072,68	308.855,72	308.855,72	2.241.600,00	2.241.600,00
Plus-values de réévaluation	12	8.941.885,36	9.176.677,46	8.937.640,81	9.172.432,91	0,00	0,00	4.244,55	4.244,55
Réserves	13	23.511.943,99	22.972.555,13	21.188.864,94	20.660.881,78	804.122,57	792.716,87	1.518.956,48	1.518.956,48
Résultat reporté	14	-224.177,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-224.177,41	0,00
Subsides en capital	15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Capitaux propres</b>	<b>10/15</b>	<b>38.695.180,34</b>	<b>38.614.760,99</b>	<b>34.041.578,43</b>	<b>33.748.387,37</b>	<b>1.112.978,29</b>	<b>1.101.572,59</b>	<b>3.540.623,62</b>	<b>3.764.801,03</b>
Provisions	16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes long terme	17	<b>9.353.817,03</b>	<b>9.176.917,00</b>	<b>8.803.817,03</b>	<b>8.576.917,00</b>	<b>550.000,00</b>	<b>600.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes échéant dans l'année	42	723.099,97	773.099,97	673.099,97	723.099,97	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00
Dettes financières	43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes commerciales	44	1.897.294,67	807.541,31	1.897.294,67	807.541,31	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	668.722,91	733.477,98	611.558,80	669.588,97	57.164,11	64.779,60	0,00	-890,59
Acomptes reçus	46	917.977,35	890.630,91	917.977,35	890.630,91	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes s/affectation résultat	47	806.901,59	744.220,93	981.483,60	744.220,93	0,00	0,00	-174.582,01	0,00
Autres dettes	48	58.154,35	49.999,62	58.154,35	49.999,62	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>42/48</b>	<b>5.072.150,84</b>	<b>3.998.970,72</b>	<b>5.139.568,74</b>	<b>3.885.081,71</b>	<b>107.164,11</b>	<b>114.779,60</b>	<b>-174.582,01</b>	<b>-890,59</b>
Régularisation passif	492/3	1.898.650,26	2.018.178,03	260.100,77	169.131,58	1.638.549,49	1.849.046,45	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>17/49</b>	<b>16.324.618,13</b>	<b>15.194.065,75</b>	<b>14.203.486,54</b>	<b>12.631.130,29</b>	<b>2.295.713,60</b>	<b>2.563.826,05</b>	<b>-174.582,01</b>	<b>-890,59</b>
<b>Total passif</b>	<b>10/49</b>	<b>55.019.798,47</b>	<b>53.808.826,74</b>	<b>48.245.064,97</b>	<b>46.379.517,66</b>	<b>3.408.691,89</b>	<b>3.665.398,64</b>	<b>3.366.041,61</b>	<b>3.763.910,44</b>
Ratio fonds propres / fonds totaux		70,33%	71,76%	70,56%	72,77%	32,65%	30,05%	105,19%	100,02%
Ratio fonds propres / CI		84,40%	86,35%	80,70%	83,06%	68,09%	59,71%		

**Comptes d'exploitation 2016 et 2017 répartis par activité ( 1 )**

COMPTE D'EXPLOITATION	AIESH		Ventilation du compte d'exploitation de l'AIESH par activité					
	2017	2016	GRD		Télédistribution		Autres activités non-régulées	
			2017	2016	2017	2016	2017	2016
<b>I. Ventes et prestations</b>								
Chiffre d'affaire	14.489.006,44	15.247.519,33	14.111.657,57	14.900.346,73	241.514,52	347.172,60	135.834,35	0,00
Variation des encours de fabrication	-8.684,46	6.744,68	-10.709,72	6.744,68	2.025,26	0,00	0,00	0,00
Production immobilisée	3.592.703,62	3.791.628,65	3.580.142,68	3.791.628,65	0,00	0,00	12.560,94	0,00
Autres produits d'exploitation	614.276,70	565.818,71	276.855,91	287.962,66	330.792,61	267.635,17	6.628,18	10.220,88
	<b>18.687.302,30</b>	<b>19.611.711,37</b>	<b>17.957.946,44</b>	<b>18.986.682,72</b>	<b>574.332,39</b>	<b>614.807,77</b>	<b>155.023,47</b>	<b>10.220,88</b>
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>								
Approvisionnements et marchandises	8.169.793,05	8.481.998,79	7.698.338,66	8.454.350,10	78.412,35	27.648,69	393.042,04	0,00
<i>Marchandises</i>	946.668,29	1.173.377,42	940.121,86	1.173.225,49	111,16	151,93	6.435,27	0,00
<i>Soutraïtances</i>	1.678.790,43	1.629.607,61	1.598.656,24	1.602.110,85	78.301,19	27.496,76	1.833,00	0,00
<i>Cout du transport (GRT - GRD)</i>	1.945.619,29	1.985.241,87	1.945.619,29	1.985.241,87	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Achats d'énergie</i>	996.766,91	546.452,04	611.993,14	546.452,04	0,00	0,00	384.773,77	0,00
<i>Cotisations et surcharges à refacturer</i>	2.601.948,13	3.147.319,85	2.601.948,13	3.147.319,85	0,00	0,00	0,00	0,00
Services et biens divers	1.953.520,07	1.753.846,39	1.940.145,66	1.738.247,89	7.168,05	6.098,40	6.206,36	9.500,10
Rémunérations, charges sociales et pensions	4.223.514,01	3.943.714,64	3.915.597,30	3.549.997,49	289.794,56	377.788,39	18.122,15	15.928,76
Amortissements et réductions de valeur	2.257.852,77	2.060.425,51	1.834.618,50	1.843.189,79	209.885,81	218.360,59	213.348,46	-1.124,87
<i>Amortissements immobilisations corporelles</i>	2.320.970,79	2.065.253,44	1.886.601,23	1.845.992,71	210.192,15	219.260,73	224.177,41	0,00
<i>Réductions de valeurs sur stocks et travaux</i>	-41.153,77	-1.677,04	-41.153,77	-1.677,04	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Réductions de valeurs sur créances commerciales</i>	-21.964,25	-3.150,89	-10.828,96	-1.125,88	-306,34	-900,14	-10.828,95	-1.124,87
<i>Provisions pour risques et charges</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges d'exploitation	28.253,64	25.251,00	17.504,65	13.421,67	0,00	637,19	10.748,99	11.192,14
	<b>16.632.933,54</b>	<b>16.265.236,33</b>	<b>15.406.204,77</b>	<b>15.599.206,94</b>	<b>585.260,77</b>	<b>630.533,26</b>	<b>641.468,00</b>	<b>35.496,13</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2.054.368,76</b>	<b>3.346.475,04</b>	<b>2.551.741,67</b>	<b>3.387.475,78</b>	<b>-10.928,38</b>	<b>-15.725,49</b>	<b>-486.444,53</b>	<b>-25.275,25</b>
III. Produits financiers	152.585,03	148.973,13	968,27	2.089,46	41.211,64	40.807,99	110.405,12	106.075,68
IV. Charges financières	294.705,48	293.725,78	275.827,92	272.963,46	18.877,56	20.762,32	0,00	0,00
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-142.120,45</b>	<b>-144.752,65</b>	<b>-274.859,65</b>	<b>-270.874,00</b>	<b>22.334,08</b>	<b>20.045,67</b>	<b>110.405,12</b>	<b>106.075,68</b>
V. Produits exceptionnels	149.679,07	43.781,71	149.679,07	43.781,71	0,00	0,00	0,00	0,00
VI. Charges exceptionnelles	552.072,67	550.848,68	521.772,67	535.698,68	0,00	0,00	30.300,00	15.150,00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-402.393,60</b>	<b>-507.066,97</b>	<b>-372.093,60</b>	<b>-491.916,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-30.300,00</b>	<b>-15.150,00</b>
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>1.509.854,71</b>	<b>2.694.655,42</b>	<b>1.904.788,42</b>	<b>2.624.684,81</b>	<b>11.405,70</b>	<b>4.320,18</b>	<b>-406.339,41</b>	<b>65.650,43</b>
<b>IMPOTS</b>	<b>622.533,77</b>	<b>935.873,04</b>	<b>630.113,75</b>	<b>906.639,49</b>	<b>0,00</b>	<b>1.483,71</b>	<b>-7.579,98</b>	<b>27.749,84</b>
<b>BENEFICE APRES IMPOTS</b>	<b>887.320,94</b>	<b>1.758.782,38</b>	<b>1.274.674,67</b>	<b>1.718.045,32</b>	<b>11.405,70</b>	<b>2.836,47</b>	<b>-398.759,43</b>	<b>37.900,59</b>
Personnel affecté en équivalent temps plein	51,3	51,3	47,6	46,2	3,5	4,9	0,2	0,2

**Comptes d'exploitation 2016 et 2017 répartis par activité ( 2 )**

COMPTE D'EXPLOITATION	Ventilation du compte d'exploitation du GRD									
	Utilisation du réseau		Investissements		Divers régulés		Divers non-régulés		Soldes (B/M) et régularisations	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<b>I. Ventes et prestations</b>										
Chiffre d'affaire	14.004.962,46	14.856.186,84	0,00	0,00	0,00	0,00	282.669,69	260.304,26	-175.974,58	-216.144,37
Variation des encours de fabrication	0,00	0,00	0,00	0,00	275.669,69	248.428,46	-286.379,41	-241.683,78	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00	3.580.142,68	3.791.628,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	276.855,91	287.961,35	0,00	0,00	4.809,81	1.006,30	-4.809,81	-1.004,99	0,00	0,00
	14.281.818,37	15.144.148,19	3.580.142,68	3.791.628,65	280.479,50	249.434,76	-8.519,53	17.615,49	-175.974,58	-216.144,37
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>										
Approvisionnements et marchandises	5.392.446,55	5.927.143,41	2.174.813,36	2.423.049,56	125.495,25	94.899,42	5.583,50	9.257,71	0,00	0,00
<i>Marchandises</i>	199.622,06	216.040,57	643.419,17	864.966,43	91.497,13	82.960,78	5.583,50	9.257,71	0,00	0,00
<i>Soustractions</i>	33.263,93	32.089,08	1.531.394,19	1.558.083,13	33.998,12	11.938,64	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Coût du transport (GRT - GRD)</i>	1.945.619,29	1.985.241,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Achats d'énergie</i>	611.993,14	546.452,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Cotisations et surcharges à refacturer</i>	2.601.948,13	3.147.319,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Services et biens divers</i>	1.826.751,65	1.630.333,85	108.086,36	92.848,69	5.288,31	14.132,79	19,34	932,56	0,00	0,00
Rémunérations, charges sociales et pensions	2.471.785,20	2.159.413,92	1.297.242,96	1.275.730,40	143.997,57	107.212,82	2.571,57	7.640,35	0,00	0,00
Amortissements et réductions de valeur	1.834.618,50	1.843.189,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Amortissements immobilisations corporelles</i>	1.886.601,23	1.845.992,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Réductions de valeurs sur stocks et travaux</i>	-41.153,77	-1.677,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Réductions de valeurs sur créances commerciales</i>	-10.828,96	-1.125,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Provisions pour risques et charges</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges d'exploitation	17.504,65	13.421,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	11.543.106,55	11.573.502,64	3.580.142,68	3.791.628,65	274.781,13	216.245,03	8.174,41	17.830,62	0,00	0,00
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2.738.711,82</b>	<b>3.570.645,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5.698,37</b>	<b>33.189,73</b>	<b>-16.693,94</b>	<b>-215,13</b>	<b>-175.974,58</b>	<b>-216.144,37</b>
<b>III. Produits financiers</b>	968,27	2.089,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IV. Charges financières</b>	275.827,92	272.963,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-274.859,65</b>	<b>-270.874,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>V. Produits exceptionnels</b>	0,00	43.781,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149.679,07	0,00
<b>VI. Charges exceptionnelles</b>	521.772,67	416.931,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118.767,44
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-521.772,67</b>	<b>-373.149,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>149.679,07</b>	<b>-118.767,44</b>
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>1.942.079,50</b>	<b>2.926.622,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5.698,37</b>	<b>33.189,73</b>	<b>-16.693,94</b>	<b>-215,13</b>	<b>-26.295,51</b>	<b>-334.911,81</b>
<b>IMPOTS</b>	630.113,75	906.639,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>BENEFICE APRES IMPOTS</b>	<b>1.311.965,75</b>	<b>2.019.982,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5.698,37</b>	<b>33.189,73</b>	<b>-16.693,94</b>	<b>-215,13</b>	<b>-26.295,51</b>	<b>-334.911,81</b>
Personnel affecté en équivalent temps plein	30,0	28,1	15,8	16,6	1,7	1,4	0,0	0,1	0,0	0,0

# AIESH - Règles d'évaluation.

## 1. Comptes d'actif

II. Immobilisation incorporelles.

A partir de 2015, les acquisitions de logiciels informatiques sont inscrites en immobilisations incorporelles à leur valeur d'acquisition. Elles suivent par ailleurs les mêmes règles que les immobilisations corporelles.

III. Immobilisations corporelles

### Valeur d'acquisition

Pour A. terrains et constructions et C. mobilier, matériel roulant et outillage, elles sont inscrites à leur valeur d'acquisition.

Pour B. installations techniques et machines, concernant les immobilisations dans le réseau, elles sont inscrites à leur valeur d'acquisition augmentée de frais généraux internes fixés à 16% de manière à traiter de manière équivalente les immobilisations achetées directement à des tiers et celles produites par l'AIESH elle-même.

En effet, les immobilisations dans le réseau sont majoritairement réalisées par les équipes de l'AIESH. Dans ce cas, Les travaux d'investissement que l'AIESH réalise pour elle-même sont organisés en chantiers qui sont alimentés par six types de coûts :

Des couts directs :

- les marchandises et matières premières qui sont prélevées dans le magasin et valorisées au prix de revient calculé suivant la formule du prix moyen pondéré
- les prestations de sous-traitants ou d'achats directs qui sont imputés aux chantiers au prix facturé par le fournisseur
- la main d'œuvre interne qui est imputée aux chantiers sur base des relevés d'heures prestées individuelles, valorisées au prix de revient
- l'utilisation des véhicules et engins de la société qui sont valorisés en fonction des km parcourus ou des heures d'utilisation

Des couts indirects :

- la couverture des frais généraux qui est valorisée à 16% du coût des quatre types de coûts directs.
- la couverture des frais d'études qui est valorisée à 6% du coût des quatre types de coûts directs.

Les chantiers toujours en cours à la clôture de l'exercice sont inscrits à leur prix de revient décrit ci-dessus en "immobilisations en cours" à l'actif du bilan.

Les chantiers terminés sont inscrits à leur prix de revient décrit ci-dessus en "immobilisations corporelles" à l'actif du bilan.

### Participation de tiers

Les participations payées par des tiers sont inscrites à leur valeur nominale sur des comptes séparés en diminution de la valeur immobilisée.

### Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement dès la première année aux taux prévus à l'article 5 §3 de l'AR du 02.09.2008, et repris dans la méthodologie tarifaire publiée par la Cwape le 14.08.2014, pour le GRD ou suivant leur vitesse de dépréciation pour les autres immobilisations. La base d'amortissement est la valeur d'acquisition ou de prix de revient diminuée des interventions des clients.

Concernant les réseaux rachetés aux associés en 2003, la base d'amortissement est la valeur de construction actualisée. La vétusté déduite pour fixer le prix d'achat est traitée comme une première tranche d'amortissement.

Taux d'amortissement pour le GRD :

- Bâtiments industriels : 3%
- Bâtiments administratifs : 2%
- Câbles : 2%
- Lignes : 2%
- Postes, cabines et sous-stations : 3%
- Raccordements : transformation : 3%
- Raccordements : lignes et câbles : 2%
- Appareils de mesure : 3%
- Télétransmission et fibres optiques : 10%
- Mobilier et outillage : 10%
- Matériel roulant : 20%
- Commande à distance et équipements de dispatching : 10%
- Equipement de labo : 10%
- Equipement administratif (matériel informatique) : 33%
- Compteurs télémesurés et électroniques : 10%
- Compteurs à budget : 10%
- Logiciels informatiques : 20%

Taux d'amortissements hors GRD :

- Station de captation : mat et pylône : 3%
- Station de captation : matériel électronique : 15%
- Câbles et lignes de réseau de télédistribution : 5%
- Matériel électronique de réseau de télédistribution : 15%
- Branchement de télédistribution : 5%
- Terrains construits et bâtiments : 3%
- Outillage : 10%
- Mobilier et aménagements de bureaux : 10%
- Matériel de bureau (matériel informatique) : 33%
- Matériel roulant : 20%

A partir de l'exercice 2015, afin de respecter les règles fiscales s'appliquant dorénavant à l'AIESH, les investissements de l'année sont amortis au prorata du nombre de mois complets de leur utilisation par l'AIESH, calculés sur base de la date de la facture d'achat. Pour les travaux internes portés aux immobilisations, même si la facturation est concentrée sur la fin de l'année, tous les investissements de l'année seront amortis sur six mois dans la mesure où ils résultent de travaux réalisés et mis en service tout au long de l'exercice.

#### Désaffectation des biens mis hors services

Annuellement, la valeur des biens mis hors service ou démontés est extraite de la valeur des immobilisations. La partie restant à amortir est portée au compte de résultat.

#### Réévaluation des actifs immobilisés (installations techniques du GRD).

Conformément à la méthode décrite dans le rapport 2004, la valeur des actifs immobilisés du GRD a été maintenue à la valeur des CI (CI, Capitaux Investis ou RAB, Regulated Asset Base) intervenant dans le calcul de la rémunération équitable par annulation des plus-values relatives aux installations désaffectées.

La réévaluation réalisée en 2003 a été complétée par la réévaluation des lignes 63 KV en 2008.

A partir de 2009, l'amortissement de la plus-value RAB à raison de 2% l'an est pris en charge par les tarifs d'utilisation du réseau. Ce taux de 2% est fixé par l'AR du 02.09.2008 pour les trois premières années de la première période régulatoire débutant en 2009. La méthodologie tarifaire publiée par la Cwape pour les exercices 2015 et 2016 maintient le principe de l'amortissement de la plus-value RAB à raison de 2% l'an.

#### IV. Immobilisations financières

Elles sont reprises à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

En cas de perte de valeur durable, les participations financières font l'objet de réductions de valeurs proportionnelles à la valeur comptable des parts détenues, en limitant cette réduction à 20% par année et à 10% pour l'année de prise de participation. Inversement, les réductions de valeur sont corrigées au même rythme en cas d'amélioration durable de la situation financière de la participation.

#### V. Créances à plus d'un an

Il s'agit de la valeur actualisée sur trente ans des redevances dues pour la concession du réseau de télédistribution. La valeur est corrigée chaque année en fonction des redevances facturées.

#### VI. Stocks et commandes en cours.

Les travaux en cours comprennent les travaux en cours pour des tiers, en ce compris les réparations de dégâts à facturer. Ils sont évalués en prix de revient comme décrit en III. Les travaux pour tiers peuvent faire l'objet de réductions de valeur pour traduire la difficulté à en obtenir le paiement.

Les stocks comprennent la valorisation des pièces en magasin au prix d'achat moyen pondéré. Ils peuvent faire l'objet de réduction de valeur pour traduire leur vétusté ou leur obsolescence.

#### VII. Créances à un an au plus

Les montants à recevoir des clients ou d'autres tiers sont inscrits à leur valeur nominale. Ils peuvent faire l'objet de réduction de valeurs pour traduire l'incertitude quant à leur recouvrement.

#### VIII. Placement de trésorerie et IX. valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont inscrits à leur valeur nominale.

#### X. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont inscrits à leur valeur nominale.

Les soldes de gridfee et les soldes régulatoires sont inscrits à l'actif s'ils présentent un solde débiteur.

## **2. Comptes de passif**

#### IV. Réserves

La dotation à la réserve légale se fait conformément aux règles légales.

Les dotations et les reprises aux autres réserves se font en application des statuts de l'AIESH.

#### VI. Subside en capital

Les subsides en capital sont repris à leur valeur nominale.

Ils sont annuellement transférés au compte de résultat au même rythme que l'amortissement du bien concerné.

VII. Provisions pour risques et charges.

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques ou des charges prévisibles. La provision est reprise si la charge concernée survient ou si le risque estimé a disparu. L'évaluation des provisions a lieu annuellement.

VIII. Dettes à plus d'un an et IX. dettes à un an au plus. Les dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

X. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont inscrits à leur valeur nominale.

Les soldes de gridfee et les soldes régulateurs sont inscrits au passif s'ils présentent un solde créditeur.

### **3. soldes de gridfee et les soldes régulateurs**

Le gridfee pour les utilisateurs BT dont le compteur est relevé annuellement est calculé sur base des volumes estimés en référence aux consommations de l'année précédente. Sauf pour les utilisateurs dont le compteur est relevé le 31.12, cette méthode génère des écarts en raison des différences entre les volumes estimés et les volumes réellement consommés qui peuvent cependant être approchés à partir des volumes de l'allocation.

Annuellement, le gridfee comptabilisé est corrigé par un gridfee interne de régularisation calculé sur la différence entre le volume facturé et le volume de l'allocation.

Au fur et à mesure des relevés d'index futures, le solde de régularisation sera extourné, puis passé en résultat après la relève complète des compteurs pour l'exercice donné.

Selon que le solde du gridfee de régularisation est débiteur ou créditeur, il est porté à l'actif ou au passif du bilan.

L'AR du 02.09.2008 et la méthodologie tarifaire publiée par la Cwape le 14.08.2014 garantissent au GRD une rémunération équitable des capitaux. Des raisons indépendantes du GRD (coûts non gérables) peuvent conduire à un résultat supérieur ou inférieur à la rémunération équitable. L'écart entre le résultat réel et la rémunération équitable est appelé solde régulateur. Il doit être rendu au marché ou récupéré selon qu'il est positif ou négatif et est inscrit au passif ou à l'actif des comptes de régularisation selon le cas ; le degré de certitude attaché à ce solde dépend des décisions de la Cwape depuis l'entrée en vigueur du décret Wallon du 11.04.2014.

### **4. Scission du bilan par activité**

Afin de disposer des éléments indispensables au calcul de la rémunération des capitaux investis dans le GRD, le bilan de l'AIESH a été scindé de manière à présenter un bilan sectoriel pour les activités suivantes : GRD, télédistribution, activité commerciale électricité, ainsi que les comptes en attente de régularisation.

Les comptes du bilan ont été affectés aux activités suivant les règles suivantes :

- les comptes spécifiques à une activité sont intégralement affectés à cette activité;
- lorsque des éléments objectifs permettent de calculer la part de chaque activité dans un compte ou un groupe de compte, le compte ou le groupe de compte est affecté à chaque activité suivant ces éléments ;
- lorsqu'aucun élément objectif ne permet de calculer la part de chaque activité dans un compte ou un groupe de compte, le compte ou le groupe de compte est affecté pour 90% au GRD et pour 10% à la télédistribution.

Situation de l'immobilisé au 31 décembre 2017

	Valeur de construction au 31-12-16	Interventions des tiers au 31-12-16	Total des amortissements au 31-12-16	Désaffectations exercice 2017			Valeur comptable après désaffectation	Immobilisé en 2017	Part Tiers 2017	Taux amortissements	Amortissements 2017	Valeur de construction au 31-12-17	Interventions de tiers au 31-12-17	Total des amortissements au 31-12-17	Valeur comptable au 31-12-17
				sur valeur construction	sur tiers	amortissements actés									
<b>Immobilisés communs</b> <i>(font partie de l'immobilisé primaire)</i>															
<b>TERRAINS ET BATIMENTS</b>															
220 100 00 Terrains Construits	102.447,73		90.611,20				11.836,53				102.447,73		90.611,20	11.836,53	
221 010 00 Immeuble Administratif	52.096,76		37.620,06				14.476,70		2%	715,87	52.096,76		38.335,93	13.760,83	
221 020 00 Ateliers	8.779,24		4.827,60				3.951,64		3%	134,71	8.779,24		4.962,31	3.816,93	
221 030 00 Hangars et Magasins	71.658,03		51.100,32				20.557,71		3%	1.227,34	71.658,03		52.327,66	19.330,37	
Encours Terrains et Bâtiments															
<b>Total Terrains et Bâtiments</b>	<b>234.981,76</b>		<b>184.159,18</b>				<b>50.822,58</b>			<b>2.077,92</b>	<b>234.981,76</b>		<b>186.237,10</b>	<b>48.744,66</b>	
<b>MATERIEL ET OUTILLAGE</b>															
240 010 00 Outillage	172.935,53		115.111,39				57.824,14		10%	11.488,71	172.935,53		126.600,10	46.335,43	
240 020 00 Mobilier de Bureau	16.273,04		9.874,88				6.398,16		10%	1.456,55	16.273,04		11.331,43	4.941,61	
240 022 00 Aménagements des bureaux	92.612,10		75.368,49				17.243,61		10%	4.357,85	92.612,10		79.726,34	12.885,76	
240 030 00 Matériel de Bureau	122.434,21		122.434,21						33%		122.434,21		122.434,21		
240 032 00 Matériel Cartographie	228.515,35		228.200,35				315,00		33%	315,00	228.515,35		228.515,35		
240 033 00 Matériel Télérelève									33%						
240 034 00 Matériel Gestion données									33%						
241 050 00 Matériel Roulant	1.341.509,39		1.278.725,28				62.784,11		20%	62.784,11	1.341.509,39		1.341.509,39		
Encours Matériel et Outillage															
<b>Total Matériel et Outillage</b>	<b>1.974.279,62</b>		<b>1.829.714,60</b>				<b>144.565,02</b>			<b>80.402,22</b>	<b>1.974.279,62</b>		<b>1.910.116,82</b>	<b>64.162,80</b>	
<b>TOTAL immobilisés communs</b>	<b>2.209.261,38</b>		<b>2.013.873,78</b>				<b>195.387,60</b>			<b>82.480,14</b>	<b>2.209.261,38</b>		<b>2.096.353,92</b>	<b>112.907,46</b>	

Situation de l'immobilisé au 31 décembre 2017

Immobilisé primaire GRD	Valeur de construction au 31-12-16	Interventions des tiers au 31-12-16	Total des amortissements au 31-12-16	Désaffectations exercice 2017			Valeur comptable après désaffectation	Immobilisé en 2017	Part Tiers 2017	Taux amortissements	Amortissements 2017	Valeur de construction au 31-12-17	Interventions de tiers au 31-12-17	Total des amortissements au 31-12-17	Valeur comptable au 31-12-17	Plus-values pour alignement CI	Valeur CI au 31-12-17
				sur valeur construction	sur tiers	amortissements actés											
<b>Equipements communs</b>																	
232 050 00 Centrale télérelève	39.950,53		39.950,53						33%		39.950,53		39.950,53				
232 051 00 Compteurs AMR télérelévés	74.680,03	7.430,67	54.440,49				12.808,87		10%	5.180,48	74.680,03	7.430,67	59.620,97	7.628,39		7.628,39	
232 051 10 Compteurs MMR télérelévés	63.749,19		28.241,02				35.508,17		10%	6.374,93	63.749,19		34.615,95	29.133,24		29.133,24	
232 052 00 Compteurs MMR (MT) classiques			0,00				0,00		3%				0,00	0,00		0,00	
232 055 00 Equipements de clearing house	747.994,19		746.222,65				1.771,54		33%	1.771,54	747.994,19		747.994,19				
232 060 00 Equipements de contrôle du réseau	102.423,28		99.000,13				3.423,15		10%	3.423,15	102.423,28		102.423,28				
270 200 00 Encours équipements communs																	
<b>Total équipements communs</b>	<b>1.028.797,22</b>	<b>7.430,67</b>	<b>967.854,82</b>				<b>53.511,73</b>			<b>16.750,10</b>	<b>1.028.797,22</b>	<b>7.430,67</b>	<b>984.604,92</b>	<b>36.761,63</b>		<b>36.761,63</b>	
<b>RESEAU HT</b>																	
232 120 00 Lignes 63 KV (RTE)	376.350,78		226.637,31				149.713,47		2%	3.877,07	376.350,78		230.514,38	145.836,40	960.853,00	1.106.689,40	
270 210 00 Encours Réseau HT																	
<b>Total Réseau HT</b>	<b>376.350,78</b>		<b>226.637,31</b>				<b>149.713,47</b>			<b>3.877,07</b>	<b>376.350,78</b>		<b>230.514,38</b>	<b>145.836,40</b>	<b>960.853,00</b>	<b>1.106.689,40</b>	
<b>TRANSFORMATION HT-MT</b>																	
232 230 10 Sous-Station de Momignies	576.559,45	2.373,00	329.737,95				244.448,50		3%	19.491,15	576.559,45	2.373,00	349.229,10	224.957,35	120.647,18	345.604,53	
232 230 20 Sous-Station de Chimay	408.091,30		172.527,55				235.563,75		3%	9.827,12	408.091,30		182.354,67	225.736,63	112.430,18	338.166,81	
232 231 00 Télésignalisation Sous-Stations	310.859,28		244.031,38				66.827,90		10%	18.493,22	310.859,28		262.524,60	48.334,68	1.929,70	50.264,38	
232 232 10 Eqts 15KV Sous-station Momignies	73.524,93		16.328,58				57.196,35		3%	2.205,74	73.524,93		18.534,32	54.990,61		54.990,61	
232 232 20 Eqts 15KV Sous-station Chimay	61.832,05		12.908,86				48.923,19		3%	1.854,96	61.832,05		14.763,82	47.068,23		47.068,23	
232 232 30 Eqts 15KV Sous-station Solre-S-G	80.540,58		52.003,69				28.536,89		3%	1.327,51	80.540,58		53.331,20	27.209,38	1.161,32	28.370,70	
232 260 00 Télécommande centralisée			28.672,00				7.893,04		10%	3.656,50	36.565,04		32.328,50	4.236,54		4.236,54	
270 220 00 Encours Transformation HT-MT																	
<b>Total Transformation HT-MT</b>		<b>2.373,00</b>	<b>856.210,01</b>				<b>689.389,62</b>			<b>56.856,20</b>	<b>1.547.972,63</b>	<b>2.373,00</b>	<b>913.066,21</b>	<b>632.533,42</b>	<b>236.168,38</b>	<b>868.701,80</b>	
<b>RESEAU MT</b>																	
232 310 00 Réseau Souterrain 15000 Volts	11.534.346,75	1.516.220,34	3.846.085,00	24.325,99		9.000,62	6.156.716,04		2%	193.359,43	11.510.020,76	1.516.220,34	4.030.443,81	5.963.356,61	2.655.412,24	8.618.768,85	
232 320 00 Réseau Aérien 15000 Volts	2.101.199,03	73.879,41	1.325.531,40	1.017,25		709,17	701.480,14		2%	38.229,24	2.100.181,78	73.879,41	1.363.051,47	663.250,90	2.237.770,93	2.901.021,83	
232 330 00 Cabines de Dispersion 15000 Volts	4.933.332,80	872.527,73	2.250.289,04				1.810.516,03		3%	104.341,99	4.933.332,80	872.527,73	2.354.631,03	1.706.174,04	165.946,47	1.872.120,51	
232 340 00 Branchements moyenne tension	236.220,42	221.804,04	13.165,87				1.250,51		3%	42,63	236.220,42	221.804,04	13.208,50	1.207,88		1.207,88	
232 350 00 Comptage moyenne tension		0,00	0,00				0,00		3%			0,00	0,00	0,00		0,00	
232 360 00 Télécommande Cabines Dispersion	214.166,27		212.537,56				1.628,71		10%	711,50	214.166,27		213.249,06	917,21	3.788,24	4.705,45	
232 370 00 Matériel (gros outillage)	241.394,96		241.394,96						10%		241.394,96		241.394,96	2.994,69	2.994,69		
232 371 00 Equipements divers	105.163,25		99.705,03				5.458,22		10%	2.729,13	105.163,25		102.434,16	2.729,09	175,07	2.904,16	
270 230 00 Encours Réseau MT																	
<b>Total Réseau MT</b>	<b>19.365.823,48</b>	<b>2.684.431,52</b>	<b>7.988.708,86</b>	<b>25.343,24</b>		<b>9.709,79</b>	<b>8.677.049,65</b>			<b>339.413,92</b>	<b>19.340.480,24</b>	<b>2.684.431,52</b>	<b>8.318.412,99</b>	<b>8.337.635,73</b>	<b>5.066.087,64</b>	<b>13.403.723,37</b>	
<b>TRANSFORMATION MT-BT</b>																	
232 430 00 Transformateurs MT-BT	1.833.732,71	132.979,69	1.032.586,84				668.166,18		3%	40.691,98	1.833.732,71	132.979,69	1.073.278,82	627.474,20	220.820,80	848.295,00	
232 431 00 MT-BT racheté : Cabines au sol	693.992,58		405.194,93				288.797,65		3%	23.473,51	693.992,58		428.668,44	265.324,14		265.324,14	
232 432 00 MT-BT racheté : Cabines poteaux	199.457,77		169.610,27				29.847,50		3%	4.437,17	199.457,77		174.047,44	25.410,33		25.410,33	
232 435 00 Cabines au sol ap2001	985.188,23	383.614,60	165.072,02				436.501,61		3%	18.047,20	985.188,23	383.614,60	183.119,22	418.454,41		418.454,41	
232 436 00 Cabines poteaux ap2001	130.298,39	14.403,00	30.774,20				85.121,19		3%	3.476,86	130.298,39	14.403,00	34.251,06	81.644,33		81.644,33	
232 450 00 Comptage MT-BT			0,00				0,00		3%				0,00	0,00		0,00	
270 240 00 Encours Transformation MT/BT																	
<b>Total Transformation MT/BT</b>	<b>3.842.669,68</b>	<b>530.997,29</b>	<b>1.803.238,26</b>				<b>1.508.434,13</b>			<b>90.126,72</b>	<b>3.842.669,68</b>	<b>530.997,29</b>	<b>1.893.364,98</b>	<b>1.418.307,41</b>	<b>220.820,80</b>	<b>1.639.128,21</b>	
<b>RESEAU BT</b>																	
232 511 00 Réseau BT : Câbles Souterrains	3.600.307,34		1.382.884,44				2.217.422,90		2%	98.873,42	3.600.307,34		1.481.757,86	2.118.549,48		2.118.549,48	
232 512 00 Réseau BT Câbles après 2001	4.261.649,48	2.017.206,67	409.245,91				1.835.196,90		2%	44.888,85	4.261.649,48	2.017.206,67	454.134,76	1.790.308,05		1.790.308,05	
232 520 00 Réseau basse tension 980 Volts	65.910,34		30.735,07				35.175,27		2%	1.318,21	65.910,34		32.053,28	33.857,06	3.227,70	37.084,76	
232 521 00 Réseau BT : Poteaux	4.838.816,68		2.317.676,81	21.941,49		12.045,38	2.511.243,76		2%	171.646,53	4.816.875,19		2.477.277,96	2.339.597,23		2.339.597,23	
232 521 10 Réseau BT : Lignes Aériennes	2.962.587,30		1.277.054,23	25.329,31		15.292,99	1.675.496,75		2%	93.463,77	2.937.257,99		1.355.225,01	1.582.032,98		1.582.032,98	
232 522 00 Réseau BT Lignes après 2001	3.107.156,64	128.776,10	532.990,80				2.445.389,74		2%	59.567,62	3.107.156,64	128.776,10	592.558,42	2.385.822,12		2.385.822,12	
232 530 00 Réseau BT : Equipements 980 KV	42.836,72		32.598,24				10.238,48		3%	1.741,73	42.836,72		34.339,97	8.496,75		8.496,75	
232 531 00 Réseau BT : Armoires	395.793,17		211.483,37				184.309,80		3%	14.169,84	395.793,17		225.653,21	170.139,96		170.139,96	
232 532 00 Réseau BT Armoires après 2001									3%								
232 540 00 Branchements Basse Tension	2.567.360,65	2.025.228,08	183.098,89				359.033,68		3%	14.271,02	2.567.360,65	2.025.228,08	197.369,91	344.762,66	2.215.351,19	2.560.113,85	
232 550 00 Comptage Basse Tension	1.513.809,43	6.943,78	843.717,91	19.804,35	82,02	11.672,67	655.098,08		3%	41.026,27	1.494.005,08	6.861,76	873.071,51	614.071,81	235.132,10	849.203,91	
232 551 00 Compteurs à budget	876.543,56	133.055,60	497.967,04	6.082,62		3.847,30	243.833,91		10%	73.575,48	870.460,94	132.507,29	567.695,22	170.258,43		170.258,43	
232 551 10 Comptage BT - Plateforme talexus	118.909,86		115.520,15				3.389,71		33%	3.389,71	118.909,86		118.909,86				
232 552 00 Compteurs BT électroniques	94.027,53	14.105,56	36.177,23	911,16	195,91	311,19	43.340,68		10%	7.920,68	93.116,37	13.909,65	43.786,72	35.420,00		35.420,00	
270 250 00 Encours Réseau BT																	
<b>Total Réseau BT</b>	<b>24.445.708,70</b>	<b>4.325.315,79</b>	<b>7.871.150,09</b>	<b>74.068,93</b>	<b>826,24</b>	<b>43.169,53</b>	<b>12.219.169,66</b>			<b>625.853,13</b>	<b>24.371.639,77</b>	<b>4.324.489,55</b>	<b>8.453.833,69</b>	<b>11.593.316,53</b>	<b>2.453.710,99</b>	<b>14.047.027,52</b>	
<b>Total réseaux en service (23)</b>	<b>50.607.322,49</b>	<b>7.550.548,27</b>	<b>19.713.799,35</b>	<b>99.412,17</b>	<b>826,24</b>												

## Situation des plus-values RAB au 31 décembre 2017

	Valeur des plus-values 31-12-16	Annulat. +values avant 2009 31-12-16	Amortissements des plus-values 31-12-16	Valeur nette des plus-values 31-12-16	Valeur comptable nette 31-12-16	Valeur RAB 31-12-16	Amortis- sements 2017	Amortissements des plus-values au 31-12-17	Valeur nette des plus-values au 31-12-17	Valeur comptable nette au 31-12-17	Valeur RAB au 31-12-17
<b>Immobilié primaire GRD</b>											
<b>Equipements communs</b>											
232 050 00 Centrale télérelève											
232 051 00 Compteurs AMR télérelevés											
232 051 10 Compteurs MMR télérelevés											
232 052 00 Compteurs MMR (MT) classiques											
232 055 00 Equipements de clearing house											
232 060 00 Equipements de contrôle du réseau											
270 200 00 Encours équipements communs											
<b>Total équipements communs</b>											
<b>RESAU HT</b>											
232 120 00 Lignes 63 KV (RTE)	1.171.771,96		187.483,52	984.288,44	984.288,44	1.968.576,88	23.435,44	210.918,960	960.853,00		960.853,00
270 210 00 Encours Réseau HT											
<b>Total Réseau HT</b>	<b>1.171.771,96</b>		<b>187.483,52</b>	<b>984.288,44</b>	<b>984.288,44</b>	<b>1.968.576,88</b>	<b>23.435,44</b>	<b>210.918,96</b>	<b>960.853,00</b>		<b>960.853,00</b>
<b>TRANSFORMATION HT-MT</b>											
232 230 10 Sous-Station de Momignies	147.130,67		23.540,88	123.589,79	123.589,79	247.179,58	2.942,61	26.483,49	120.647,18		120.647,18
232 230 20 Sous-Station de Chimay	137.109,98		21.937,60	115.172,38	115.172,38	230.344,76	2.742,20	24.679,80	112.430,18	23.540,88	135.971,06
232 231 00 Télésignalisation Sous-Stations	2.353,33		376,56	1.976,77	1.976,77	3.953,54	47,07	423,63	1.929,70		1.929,70
232 232 10 Eqts 15KV Sous-station Momignies										376,56	376,56
232 232 20 Eqts 15KV Sous-station Chimay											
232 232 30 Eqts 15KV Sous-station Solre-S-G	1.416,29		226,64	1.189,65	1.189,65	2.379,30	28,33	254,97	1.161,32		1.161,32
232 260 00 Télécommande centralisée											
270 220 00 Encours Transformation HT-MT											
<b>Total Transformation HT-MT</b>	<b>288.010,27</b>		<b>46.081,68</b>	<b>241.928,59</b>	<b>241.928,59</b>	<b>483.857,18</b>	<b>5.760,21</b>	<b>51.841,89</b>	<b>236.168,38</b>	<b>23.917,44</b>	<b>260.085,82</b>
<b>RESEAU MT</b>											
232 310 00 Réseau Souterrain 15000 Volts	3.301.679,52	51.964,97	528.268,72	2.721.445,83	2.721.445,83	5.442.891,66	66.033,59	594.302,31	2.655.412,24		2.655.412,24
232 320 00 Réseau Aérien 15000 Volts	2.982.778,95	208.107,80	477.244,64	2.297.426,51	2.297.426,51	4.594.853,02	59.655,58	536.900,22	2.237.770,93	528.268,72	2.766.039,65
232 330 00 Cabines de Dispersion 15000 Volts	202.373,70		32.379,76	169.993,94	169.993,94	339.987,88	4.047,47	36.427,23	165.946,47		165.946,47
232 340 00 Branchements moyenne tension										477.244,64	477.244,64
232 350 00 Comptage moyenne tension											
232 360 00 Télécommande Cabines Dispersion	4.619,84	0,00	739,20	3.880,64	3.880,64	7.761,28	92,40	831,60	3.788,24		3.788,24
232 370 00 Matériel (gros outillage)	3.652,05		584,32	3.067,73	3.067,73	6.135,46	73,04	657,36	2.994,69		2.994,69
232 371 00 Equipements divers	213,50	0,00	34,16	179,34	179,34	358,68	4,27	38,43	175,07		175,07
270 230 00 Encours Réseau MT											
<b>Total Réseau MT</b>	<b>6.495.317,56</b>	<b>260.072,77</b>	<b>1.039.250,80</b>	<b>5.195.993,99</b>	<b>5.195.993,99</b>	<b>10.391.987,98</b>	<b>129.906,35</b>	<b>1.169.157,15</b>	<b>5.066.087,64</b>	<b>1.005.513,36</b>	<b>6.071.601,00</b>
<b>TRANSFORMATION MT-BT</b>											
232 430 00 Transformateurs MT-BT	269.293,63		43.086,96	226.206,67	226.206,67	452.413,34	5.385,87	48.472,83	220.820,80		220.820,80
232 431 00 MT-BT racheté : Cabines au sol											
232 432 00 MT-BT racheté : Cabines poteaux											
232 435 00 Cabines au sol ap2001											
232 436 00 Cabines poteaux ap2001											
232 450 00 Comptage MT-BT											
270 240 00 Encours Transformation MT/BT											
<b>Total Transformation MT/BT</b>	<b>269.293,63</b>		<b>43.086,96</b>	<b>226.206,67</b>	<b>226.206,67</b>	<b>452.413,34</b>	<b>5.385,87</b>	<b>48.472,83</b>	<b>220.820,80</b>		<b>220.820,80</b>
<b>RESEAU BT</b>											
232 511 00 Réseau BT : Câbles Souterrains											
232 512 00 Réseau BT Câbles après 2001											
232 520 00 Réseau basse tension 980 Volts	3.936,27		629,84	3.306,43	3.306,43	6.612,86	78,73	708,57	3.227,70		3.227,70
232 521 00 Réseau BT : Poteaux											
232 521 10 Réseau BT : Lignes Aériennes											
232 522 00 Réseau BT Lignes après 2001											
232 530 00 Réseau BT : Equipements 980 KV											
232 531 00 Réseau BT : Armoires											
232 532 00 Réseau BT Armoires après 2001											
232 540 00 Branchements Basse Tension	3.199.800,44	408.485,16	511.968,08	2.279.347,20	2.279.347,20	4.558.694,40	63.996,01	575.964,09	2.215.351,19		2.215.351,19
232 550 00 Comptage Basse Tension	311.474,50	20.276,99	49.835,92	241.361,59	241.361,59	482.723,18	6.229,49	56.065,41	235.132,10	511.968,08	747.100,18
232 551 00 Compteurs à budget											
232 551 10 Comptage BT - Plateforme talexus										49.835,92	49.835,92
232 552 00 Compteurs BT électroniques											
270 250 00 Encours Réseau BT											
<b>Total Réseau BT</b>	<b>3.515.211,21</b>	<b>428.762,15</b>	<b>562.433,84</b>	<b>2.524.015,22</b>	<b>2.524.015,22</b>	<b>5.048.030,44</b>	<b>70.304,23</b>	<b>632.738,07</b>	<b>2.453.710,99</b>	<b>561.804,00</b>	<b>3.015.514,99</b>
<b>Total réseaux en service (23)</b>	<b>11.739.604,63</b>	<b>688.834,92</b>	<b>1.878.336,80</b>	<b>9.172.432,91</b>	<b>9.172.432,91</b>	<b>18.344.865,82</b>	<b>234.792,10</b>	<b>2.113.128,90</b>	<b>8.937.640,81</b>	<b>1.591.234,80</b>	<b>10.528.875,61</b>
<b>Total réseau en construction (27)</b>											
<b>TOTAL réseaux</b>	<b>11.739.604,63</b>	<b>688.834,92</b>	<b>1.878.336,80</b>	<b>9.172.432,91</b>	<b>9.172.432,91</b>	<b>18.344.865,82</b>	<b>234.792,10</b>	<b>2.113.128,90</b>	<b>8.937.640,81</b>	<b>1.591.234,80</b>	<b>10.528.875,61</b>
<b>Quote-part invest. communs</b>										1.591.234,80	1.591.234,80
<b>Total GRD</b>	<b>11.739.604,63</b>	<b>688.834,92</b>	<b>1.878.336,80</b>	<b>9.172.432,91</b>	<b>9.172.432,91</b>	<b>18.344.865,82</b>	<b>234.792,10</b>	<b>2.113.128,90</b>	<b>8.937.640,81</b>	<b>3.182.469,60</b>	<b>12.120.110,41</b>

## Situation de l'immobilisé secondaire au 31 décembre 2017

Immobilisé secondaire GRD		Valeur de construction au 31-12-16	Interventions des tiers au 31-12-16	Total des amortissements au 31-12-16	Désaffectations exercice 2017			Valeur comptable après désaffectation	Immobilisé en 2017	Part Tiers 2017	Amortissements 2017	Valeur de construction au 31-12-17	Interventions de tiers au 31-12-17	Total des amortissements au 31-12-17	Valeur comptable au 31-12-17
Compte	libellé				Taux amort.	sur valeur construction	sur tiers								
211 400 00	<b>Logiciels (immo. incorporelles)</b>														
	Logiciels de gestion administrative	20%						18.970,00			1.995,75	18.970,00		1.995,75	16.974,25
211 410 00	Logiciels de gestion réseau	20%													
211 420 00	Logiciels de gestion OSP	20%	21.600,00		4.320,00		17.280,00				4.320,00	21.600,00		8.640,00	12.960,00
211 430 00	Logiciels de process marché	20%	314.000,00		51.911,60		262.088,40				62.800,00	314.000,00		114.711,60	199.288,40
270 260 00	Investissements en cours		311.723,42			311.723,42		552.200,58				552.200,58			552.200,58
	<b>Total immo. incorporelles</b>		<b>647.323,42</b>		<b>56.231,60</b>	<b>311.723,42</b>	<b>279.368,40</b>	<b>571.170,58</b>			<b>69.115,75</b>	<b>906.770,58</b>		<b>125.347,35</b>	<b>781.423,23</b>
	<b>Terrains et constructions</b>														
220 140 00	Terrains construits							3.150,00				3.150,00			3.150,00
221 410 00	Immeuble administratif	2%	6.069,18		154,25		5.914,93				121,39	6.069,18		275,64	5.793,54
221 420 00	Batiments industriels	3%	76.480,89		6.296,28		70.184,61	4.086,00			2.328,69	80.566,89		8.624,97	71.941,92
	<b>Total terrains et constructions</b>		<b>82.550,07</b>		<b>6.450,53</b>		<b>76.099,54</b>	<b>7.236,00</b>			<b>2.450,08</b>	<b>89.786,07</b>		<b>8.900,61</b>	<b>80.885,46</b>
	<b>Equipements communs</b>														
234 051 00	Compteurs AMR télérelevés	10%						1.846,34			117,10	1.846,34		117,10	1.729,24
234 051 10	Compteurs MMR télérelevés	10%	60.826,78		18.248,04		42.578,74				6.082,68	60.826,78		24.330,72	36.496,06
234 060 00	Equipements de contrôle réseau	10%	17.211,88		5.163,57		12.048,31				1.721,19	17.211,88		6.884,76	10.327,12
270 200 00	Encours équipements communs														
	<b>Total équipements communs</b>		<b>78.038,66</b>		<b>23.411,61</b>		<b>54.627,05</b>	<b>1.846,34</b>			<b>7.920,97</b>	<b>79.885,00</b>		<b>31.332,58</b>	<b>48.552,42</b>
	<b>RESEAU HT</b>														
234 120 00	Lignes 63 KV (RTE)	2%						200.090,40			616,65	200.090,40		616,65	199.473,75
270 210 00	Encours Réseau HT		19.105,68			19.105,68		2.402,18				2.402,18			2.402,18
	<b>Total Réseau HT</b>		<b>19.105,68</b>			<b>19.105,68</b>		<b>202.492,58</b>			<b>616,65</b>	<b>202.492,58</b>		<b>616,65</b>	<b>201.875,93</b>
	<b>TRANSFORMATION HT-MT</b>														
234 230 10	Sous-Station de Mornignies	3%	19.802,36		891,11		18.911,25				594,07	19.802,36		1.485,18	18.317,18
234 230 20	Sous-Station de Chimay	3%	56.974,83		5.127,72		51.847,11				1.709,24	56.974,83		6.836,96	50.137,87
234 231 00	Télésignalisation Sous-Stations	10%	317.090,25		26.658,03		290.432,22	27.539,60			31.709,03	344.629,85		58.367,06	286.262,79
234 232 10	Eqts 15KV Sous-station Mornignies	3%													
234 232 20	Eqts 15KV Sous-station Chimay	3%													
234 232 30	Eqts 15KV Sous-station Solre-S-G	3%													
234 240 00	Branchement HT-MT	3%	798.543,43	798.543,43								798.543,43	798.543,43		
234 260 00	Télécommande centralisée	10%	151.781,76		18.418,16		133.363,60				15.178,18	151.781,76		33.596,34	118.185,42
270 220 00	Encours Transformation HT-MT		52.682,51			52.682,51		522.841,24				522.841,24			522.841,24
	<b>Total Transformation HT-MT</b>		<b>1.396.875,14</b>	<b>798.543,43</b>	<b>51.095,02</b>	<b>52.682,51</b>	<b>494.554,18</b>	<b>550.380,84</b>			<b>49.190,52</b>	<b>1.894.573,47</b>	<b>798.543,43</b>	<b>100.285,54</b>	<b>995.744,50</b>
	<b>RESEAU MT</b>														
234 310 00	Réseau Souterrain 15000 Volts	2%	1.574.886,27	55.929,06	46.022,04		1.472.935,17	306.600,16	57.903,99	33.015,72	1.881.486,43	113.833,05	79.037,76	1.688.615,62	
234 320 00	Réseau Aérien 15000 Volts	2%	521.631,66	45.224,16	14.354,12		462.053,38	313.146,08		9.994,92	834.777,74	45.224,16	24.349,04	765.204,54	
234 330 00	Cabines de Dispersion 15000 Volts	3%	387.647,59	101.949,22	16.951,86		268.746,51	118.944,01	26.448,22	9.694,56	506.591,60	128.397,44	26.646,42	351.547,74	
234 340 00	Branchements moyenne tension	3%													
234 360 00	Télécommande Cabines Dispersion	10%						13.365,39		336,88	13.365,39		336,88	13.028,51	
234 370 00	Matériel (gros outillage)	10%													
270 230 00	Encours Réseau MT		521.537,75			521.537,75		806.614,76				806.614,76			806.614,76
	<b>Total Réseau MT</b>		<b>3.005.703,27</b>	<b>203.102,44</b>	<b>77.328,02</b>	<b>521.537,75</b>	<b>2.203.735,06</b>	<b>1.558.670,40</b>	<b>84.352,21</b>	<b>53.042,08</b>	<b>4.042.835,92</b>	<b>287.454,65</b>	<b>130.370,10</b>	<b>3.625.011,17</b>	
	<b>TRANSFORMATION MT-BT</b>														
234 430 00	Transformateurs MT-BT	3%	181.466,46		10.127,05		171.339,41	39.185,00	32.868,09	6.338,81	220.651,46	32.868,09	16.465,86	171.317,51	
234 435 00	Cabines au sol	3%	267.483,55	207.632,99	2.322,86		57.527,70	66.709,92	26.448,22	1.795,52	334.193,47	234.081,21	4.118,38	95.993,88	
234 436 00	Cabines sur poteau	3%	72.062,31		3.757,08		68.305,23	16.829,48		2.289,13	88.891,79		6.046,21	82.845,58	
270 240 00	Encours Transformation MT/BT		34.535,44			34.535,44		78.701,43			78.701,43			78.701,43	
	<b>Total Transformation MT/BT</b>		<b>555.547,76</b>	<b>207.632,99</b>	<b>16.206,99</b>	<b>34.535,44</b>	<b>297.172,34</b>	<b>201.425,83</b>	<b>59.316,31</b>	<b>10.423,46</b>	<b>722.438,15</b>	<b>266.949,30</b>	<b>26.630,45</b>	<b>428.858,40</b>	
	<b>RESEAU BT</b>														
234 512 00	Réseau BT : Câbles Souterrains	2%	1.483.657,16	301.200,19	32.055,70		1.150.401,27	629.219,33	124.172,32	26.361,68	2.112.876,49	425.372,51	58.417,38	1.629.086,60	
234 520 00	Réseau basse tension 980 Volts	2%	78.323,44		2.181,79		76.141,65	2.801,43		1.594,70	81.124,87		3.776,49	77.348,38	
234 522 00	Réseau BT : Lignes Aériennes	2%	1.188.275,27	4.505,83	40.847,06		1.142.922,38	315.929,42	1.167,90	25.529,54	1.504.204,69	5.673,73	66.376,60	1.432.154,36	
234 532 00	Réseau BT : Armoires	3%													
234 540 00	Branchements Basse Tension	3%	975.941,48	716.777,76	9.058,73		250.104,99	379.609,51	319.615,24	7.774,91	1.355.550,99	1.036.393,00	16.833,64	302.324,35	
234 550 00	Comptage Basse Tension	3%	13.703,15		728,33	821,85	12.169,95			386,44	24.789,05		1.097,79	23.691,26	
234 551 00	Compteurs à budget	10%	251.419,85		39.787,29		211.632,56	64.022,58		25.141,98	315.442,43		64.929,27	250.513,16	
234 552 00	Compteurs BT électroniques	10%	146.013,49		22.842,59	2.446,44	121.127,99	30.197,41		14.373,97	173.764,46		36.813,03	136.951,43	
270 250 00	Encours Réseau BT		371.798,70			371.798,70		666.306,49			666.306,49			666.306,49	
	<b>Total Réseau BT</b>		<b>4.509.132,54</b>	<b>1.022.483,78</b>	<b>147.501,49</b>	<b>375.066,99</b>	<b>420,51</b>	<b>2.964.500,79</b>	<b>2.099.993,92</b>	<b>444.955,46</b>	<b>101.163,22</b>	<b>6.234.059,47</b>	<b>1.467.439,24</b>	<b>248.244,20</b>	<b>4.518.376,03</b>
	<b>Mobilier et matériel roulant</b>														
240 410 00	Outillage	10%	76.067,54		18.151,17		57.916,37	22.000,08		8.481,71	98.067,62		26.632,88	71.434,74	
240 420 00	Mobilier de bureau	10%	12.727,05		2.445,43		10.281,62	1.361,15		1.361,96	14.125,20		3.807,39	10.317,81	
240 422 00	Aménagements des bureaux	10%	140.576,80		14.247,31		126.329,49	8.621,00		14.497,00	149.197,80		28.744,31	120.453,49	
240 430 00	Matériel bureautique	33%	46.565,66		14.970,47		31.595,19	13.394,62		17.376,30	59.960,28		32.346,77	27.613,51	
241 400 00	Matériel roulant	20%	498.793,99		210.011,53	24.967,02	273.815,44	110.334,63		100.812,15	584.161,60		297.201,85	286.959,75	
	<b>Total mobilier et mat.roulant</b>		<b>774.731,04</b>		<b>259.825,91</b>	<b>24.967,02</b>	<b>13.621,83</b>	<b>503.559,94</b>	<b>155.748,48</b>	<b>142.529,12</b>	<b>905.512,50</b>		<b>388.733,20</b>	<b>516.779,30</b>	
	<b>Total réseaux en service (23)</b>		<b>8.564.742,97</b>	<b>2.231.762,64</b>	<b>315.543,13</b>	<b>3.268,29</b>	<b>420,51</b>	<b>6.014.589,42</b>	<b>2.537.943,81</b>	<b>588.623,98</b>	<b>222.356,90</b>	<b>11.099.418,49</b>	<b>2.820.386,62</b>	<b>537.479,52</b>	<b>7.741.552,35</b>
	<b>Total réseau en construction (27)</b>		<b>1.311.383,50</b>				<b>1.311.383,50</b>				<b>2.629.066,68</b>			<b>2.629.066,68</b>	
	<b>TOTAL réseaux</b>		<b>9.876.126,47</b>	<b>2.231.762,64</b>	<b>315.543,13</b>	<b>1.314.651,79</b>	<b>420,51</b>	<b>6.014.589,42</b>	<b>5.167.010,49</b>	<b>588.623,98</b>	<b>222.356,90</b>	<b>13.728.485,17</b>	<b>2.820.386,62</b>	<b>537.479,52</b>	<b>10.370.619,03</b>
	<b>Total autres immobilisés</b>		<b>1.192.881,11</b>												

Situation de l'immobilisé de la télédistribution au 31 décembre 2017

Immobilisé télédistribution	Valeur de construction au 31-12-16	Plus-values actées au 31-12-16	Total des amortissements au 31-12-16	Interventions des tiers au 31-12-16	Désaffectations exercice 2017				Valeur comptable après désaffectation	Réévaluation 2017	Immobilisé en 2017	Interv tiers en 2017	Valeur de construction au 31-12-17	Plus-values actées au 31-12-17	Amortissements 2017	Taux amortissements	Total des amortissements au 31-12-17	Interventions de tiers au 31-12-17	Valeur comptable au 31-12-17
					sur valeur construction	sur plus-values actées	amortissements actés	Intervention tiers											
<b>Installations techniques</b>																			
Stations de captation, mât et pylône																3%			
Stations de captation, mat. électron.															15%				
Interconnexion F.O. câbles et instal.	998.538,19		694.175,28	94.503,56				209.859,35					998.538,19		39.450,19	5%	733.625,47	94.503,56	170.409,16
Interconnexion F.O. mat.électronique	248.416,49		233.456,74	14.959,75									248.416,49			15%	233.456,74	14.959,75	
Rés. primaire, câbles et installations	1.844.446,83		1.574.148,35	37.081,35				233.217,13					1.844.446,83	20.087,40	5%	1.594.235,75	37.081,35	213.129,73	
Rés. primaire, matériel électronique	651.283,82		646.217,24				5.066,58						651.283,82	4.120,52	15%	650.337,76		946,06	
Rés. second., câbles et installations	2.926.203,12		1.447.477,30	158.735,47				1.319.990,35					2.926.203,12	133.790,07	5%	1.581.267,37	158.735,47	1.186.200,28	
Rés. second. rachaté, câbles et inst.	1.457.551,15		1.457.551,15										1.457.551,15		10%	1.457.551,15			
Rés. second., matériel électronique	1.033.408,05		993.520,12	30.231,03				9.656,90					1.033.408,05	7.103,50	15%	1.000.623,62	30.231,03	2.553,40	
Rés. second. rachaté, électronique																			
Branchements abonnés	954.421,49		377.317,11	510.170,56				66.933,82					954.421,49	5.640,47	5%	382.957,58	510.170,56	61.293,35	
<b>Total immobilisé</b>	<b>10.114.269,14</b>		<b>7.423.863,29</b>	<b>845.681,72</b>				<b>1.844.724,13</b>					<b>10.114.269,14</b>		<b>210.192,15</b>		<b>7.634.055,44</b>	<b>845.681,72</b>	<b>1.634.531,98</b>

Situation de l'immobilisé de l'éclairage public au 31 décembre 2017

Immobilisé investissement EP			Valeur de construction au 31-12-16	Interventions des tiers au 31-12-16	Total des amortissements au 31-12-16	Désaffectations exercice 2017			Valeur comptable après désaffectation	Immobilisé en 2017	Part Tiers 2017	Amortissements 2017	Valeur de construction au 31-12-17	Interventions de tiers au 31-12-17	Total des amortissements au 31-12-17	Valeur comptable au 31-12-17
Compte	libellé	Taux amort.				sur valeur construction	sur tiers	amortissements actés								
<b>EQUIPEMENTS EP acquisition</b>																
238 010 00	Equipements EP Beaumont acq	10%	371.200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	371.200,00	0,00	0,00	37.120,00	371.200,00	0,00	37.120,00	334.080,00
238 020 00	Equipements EP Chimay acq	10%	696.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	696.500,00	0,00	0,00	69.650,00	696.500,00	0,00	69.650,00	626.850,00
238 030 00	Equipements EP Couvin acq	10%	271.400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271.400,00	0,00	0,00	27.140,00	271.400,00	0,00	27.140,00	244.260,00
238 050 00	Equipements EP Froidchapelle acq	10%	207.400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207.400,00	0,00	0,00	20.740,00	207.400,00	0,00	20.740,00	186.660,00
238 060 00	Equipements EP Momignies acq	10%	426.200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426.200,00	0,00	0,00	42.620,00	426.200,00	0,00	42.620,00	383.580,00
238 070 00	Equipements EP Sivry-Rance acq	10%	268.900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268.900,00	0,00	0,00	26.890,00	268.900,00	0,00	26.890,00	242.010,00
				0,00								0,00		0,00		0,00
	<b>Total EQUIPEMENTS EP acq</b>		<b>2.241.600,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>2.241.600,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>224.160,00</b>	<b>2.241.600,00</b>	<b>,00</b>	<b>224.160,00</b>	<b>2.017.440,00</b>
<b>EQUIPEMENTS EP</b>																
238 110 00	Equipements EP Beaumont	5%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238 120 00	Equipements EP Chimay	5%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238 130 00	Equipements EP Couvin	5%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	690,72	0,00	17,41	690,72	0,00	17,41	673,31
238 150 00	Equipements EP Froidchapelle	5%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238 160 00	Equipements EP Momignies	5%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238 170 00	Equipements EP Sivry-Rance	5%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
270 280 00	Investissements en cours					0,00	0,00	0,00	0,00	11.870,22			11.870,22	0,00		11.870,22
				0,00								0,00		0,00		0,00
	<b>Total EQUIPEMENTS EP nouveaux</b>		<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>12.560,94</b>	<b>,00</b>	<b>17,41</b>	<b>12.560,94</b>	<b>,00</b>	<b>17,41</b>	<b>12.543,53</b>
	<b>Total EQUIPEMENTS EP</b>		<b>2.241.600,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>2.241.600,00</b>	<b>12.560,94</b>	<b>,00</b>	<b>224.177,41</b>	<b>2.254.160,94</b>	<b>,00</b>	<b>224.177,41</b>	<b>2.029.983,53</b>

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE DES COOPERATEURS**  
**DE LA SOCIETE INTERCOMMUNALE D'ELECTRICITE**  
**DU SUD DU HAINAUT en abrégé « A.I.E.S.H. » SCRL**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**CLOS LE 31 décembre 2017**

---

VIRTON, le 28 Mai 2018

**S.C.P.R.L. BRANKAER Ph. & Partners \*\*\*\*\* Associé Gérant BRANKAER Ph.**  
*Société civile ayant emprunté la forme d'une société S.P.R.L. \*\*\*\* RMP ARLON*  
Siège social : Rue Léon Colleaux, 41 6762 Virton \*\*\* TEL : 063/58.31.49 FAX : 063/58.31.48 GSM : 075/590 771  
N° IRE. : B329\*\* T.V.A. : BE-0462-238-058 BIC GEBABEBB Cpte bancaire: BE79-0011-4042-2633

BRANKAER Ph.  
Réviseurs d'Entreprises

Virton, le 28 mai 2018

Adresse bureau & correspondance :  
6762 VIRTON, rue Léon Colleaux, 41

A.I.E.S.H. SCRL  
HOTEL DE VILLE  
GRAND-PLACE  
6460 CHIMAY

Mesdames et Messieurs les Coopérateurs,

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société COOPERATIVE INTERCOMMUNALE A RESPONSABILITE LIMITEE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ELECTRICITE DU SUD DU HAINAUT (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Intercommunale durant deux exercices consécutifs.

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 55.019.798,47 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 887.320,94 .

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Observation – Soldes réglementaires**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe 6.20 qui reprend les montants des soldes réglementaires enregistrés à l'actif du bilan qui constituent une particularité du secteur des gestionnaires de réseau de distribution d'électricité. L'estimation de ces actifs pour les années 2008 à 2017 figure à l'actif du bilan pour un montant total de 78.444,00 euros.

L'estimation du solde à rendre au marché pour 2017 est de 175.974,58 euros.

Ces actifs réglementaires sont estimés à la clôture de chaque exercice, sur base des dispositions réglementaires légales. La dernière décision prise par le CREG de manière définitive concerne l'année 2009. La CWaPE a rendu une décision pour les exercices 2015 et 2016, il s'ensuit, dès lors, que le montant total des actifs réglementaires actés au 31 décembre 2017 pourrait être influencé par les décisions relatives aux années postérieures à 2009 et antérieurs à 2015. Ceci est détaillé dans l'annexe 6.20.

### **Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire

### *Responsabilités de l'organe de gestion*

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

### *Responsabilités du commissaire*

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### *Aspects relatifs au rapport de gestion*

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

### *Mention relative au bilan social*

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1<sup>er</sup>, 6<sup>o</sup>/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

### *Mentions relatives à l'indépendance*

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels, telle que prévu par la loi, et notre cabinet de révision, et le cas échéant, notre réseau, sommes restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

### *Autres mentions*

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires de la « *décision relative à la méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseau de*

*distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2017 rendue en application de l'article 43, § 2 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité suite à l'adoption du décret du 11 avril 2014 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité ».*

Ceci vise :

- l'activation des frais de développement ATRIAS et leur amortissement ;
- les règles d'amortissements, des acquisitions et de plus-value spécifiques au secteur (durée) et sans « impairment test » sur la plus-value ;
- la facturation des interventions de tiers et leur imputation ;
- la comptabilisation des opérations et des redressements concernant les reports dans les comptes de produits et charges exceptionnels.

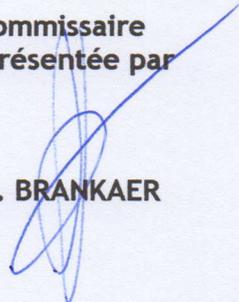
Ce référentiel comptable ne peut être considéré équivalent à celui prévu par la loi relative aux obligations comptables et à la publicité des comptes annuels. A notre avis, les distorsions ne sont toutefois pas significatives par rapport à l'image fidèle qui aurait résulté de l'application du référentiel comptable prévu par la loi pour les sociétés et qui est utilisé pour les activités non régulées.

- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

**S.c.P.R.L. BRANKAER Ph. & Partners**

**Commissaire  
Représentée par**

**Ph. BRANKAER**



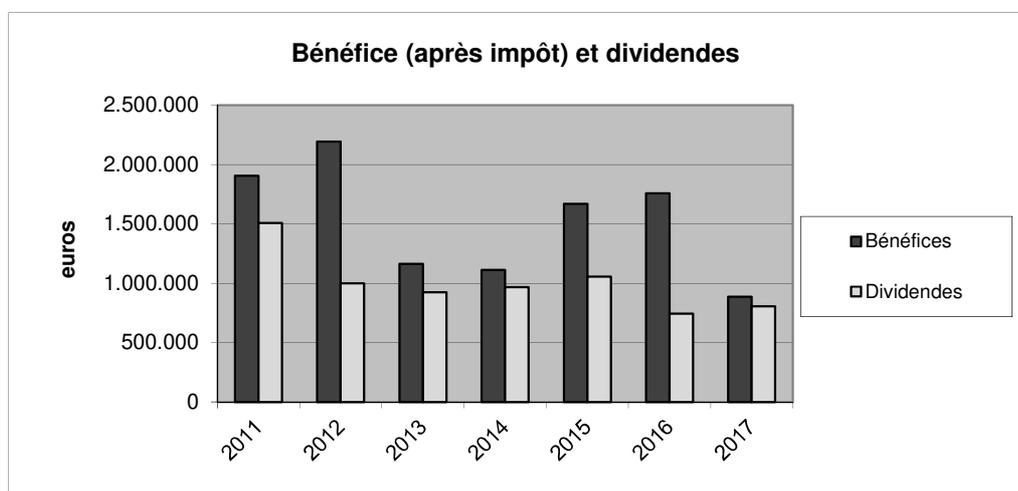
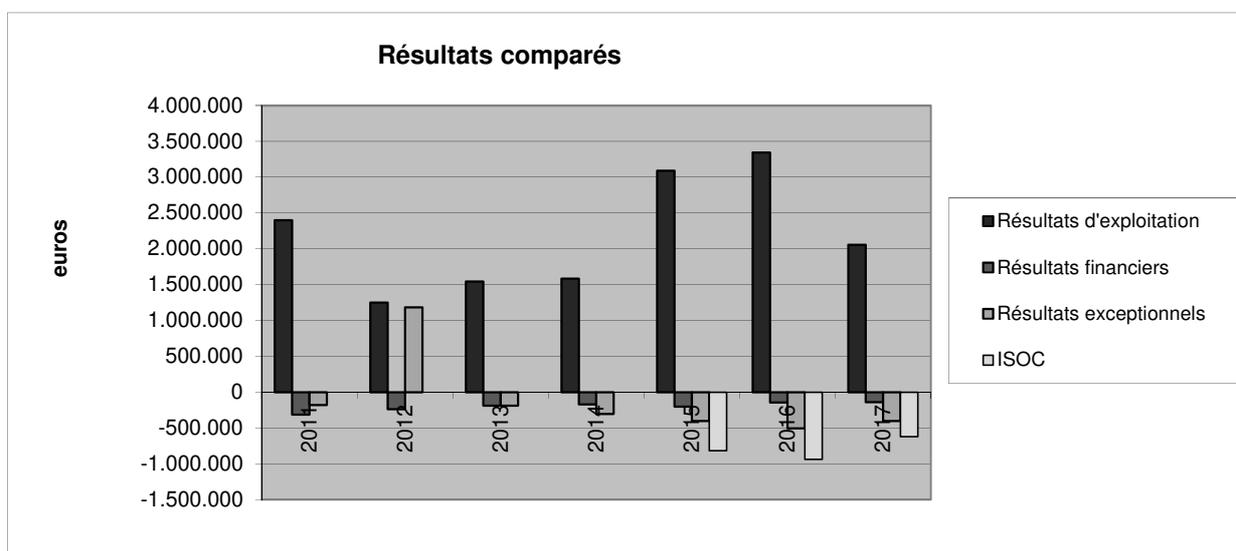
## Statistiques énergie - calcul des pertes

	2016	2017	
<b><u>Entrées d'énergie (infeed)</u></b>			
RTE	96.160.829	93.920.022	-2,33%
ELIA	45.143.117	15.007.452	-66,76%
Eoliennes : Baileux et Barbençon	45.873.416	76.188.693	66,08%
Entrées GRD voisin	985.018	1.053.402	6,94%
Sorties vers GRD voisin	-112.365	-116.442	3,63%
<b>Total (infeed net)</b>	<b>188.050.015</b>	<b>186.053.127</b>	<b>-1,06%</b>
<b><u>Transit vers clientèle</u></b>			
HT	220.074	212.308	-3,53%
HT-MT	57.378.776	57.111.259	-0,47%
MT			
> 56kva	23.637.577	24.037.477	1,69%
< 56kva	2.385.723	2.249.840	-5,70%
	26.023.300	26.287.318	1,01%
MT-BT			
> 56kva	591.737	586.402	-0,90%
< 56kva	1.077.994	1.067.989	-0,93%
	1.669.731	1.654.392	-0,92%
BT			
Simple Tarif	19.837.305	19.193.593	-3,24%
Double Tarif - jour	30.179.940	29.820.042	-1,19%
Double Tarif - nuit	35.639.099	34.974.600	-1,86%
Exclusif de nuit	2.640.388	2.507.767	-5,02%
Eclairage public	2.341.460	2.375.323	1,45%
	90.638.192	88.871.325	-1,95%
<b>Total</b>	<b>175.930.073</b>	<b>174.136.602</b>	<b>-1,02%</b>
<b><u>Pertes en ligne</u></b>			
HT-MT	895.108	890.936	-0,47%
MT	640.172	646.669	1,01%
MT-BT	57.942	57.405	-0,93%
BT	10.526.720	10.321.515	-1,95%
	<b>12.119.942</b>	<b>11.916.525</b>	<b>-1,68%</b>
<b><u>Coэффициents de pertes sur énergie sortante</u></b>			
HT-MT	1,56%	1,56%	
MT	2,46%	2,46%	
MT-BT	3,47%	3,47%	
BT	11,61%	11,61%	
<b>Total</b>	<b>6,89%</b>	<b>6,84%</b>	<b>-0,73%</b>
Pertes sur énergie entrante (total)	6,45%	6,40%	-0,78%
<b><u>Energie basse tension par commune</u></b>			
Beaumont	18.390.560	17.246.636	-6,22%
Chimay	23.663.159	24.055.466	1,66%
Couvin	11.605.049	11.203.497	-3,46%
Froidchapelle	13.917.522	13.363.381	-3,98%
Momignies	11.260.863	11.367.484	0,95%
Sivry-Rance	11.801.039	11.634.861	-1,41%
	<b>90.638.192</b>	<b>88.871.325</b>	<b>-1,95%</b>

Résultat total AIESH après impôt

887.320,94 €

	résultats par activité	Résultats portés au bilan
<b>GRD</b>		<b>1.274.674,67</b>
Utilisation du réseau	1.311.965,75	
Investissements	0,00	
Divers régulés	5.698,37	
Divers non-régulés	-16.693,94	
Solde régulé antérieur - décision Cwape	149.679,07	
Solde régulé 2017 - calcul AIESH	-175.974,58	
<b>Télédistribution</b>		<b>11.405,70</b>
Résultat de la convention de concession	11.405,70	
<b>Autres activités non-régulées</b>		<b>-398.759,43</b>
Autres activités non-régulées	-398.759,43	
<b>Résultat AIESH</b>		<b>887.320,94</b>



		<b>AIESH</b>	<b>GRD</b>	<b>Téledistribution</b>	<b>Autres activ.</b>
<b><u>Affectation des résultats de l'exercice 2017</u></b> suivant articles 79 et 81 des statuts	Avant impot	<b>1.509.854,71</b>	1.904.788,41	11.405,70	-406.339,40
	ISOC	<b>-622.533,77</b>	-630.113,75	0,00	7.579,98
	Après impot	<b>887.320,94</b>	1.274.674,66	11.405,70	-398.759,42
Réserve légale	0,00%	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserve pour pertes éventuelles et régularisation dividende <i>Réserve pour financement de l'activité résiduelle</i>		-11.405,70		-11.405,70	
Réserve pour financement des investissements <i>Financement du plan d'investissements 2017</i>	23,00%	-293.191,06	-293.191,06		
Résultat reporté 'activités autres' <i>Montant de l'amortissement des équipements EP</i>					224.177,41
Résultat total à distribuer		806.901,59	981.483,60	0,00	-174.582,01
Dividende attribué en rémunération des parts "B" <i>Le résultat de la téledistribution ne permet pas la distribution du dividende relatif à la rémunération des parts "B"</i>		163.667,56	163.667,56		
Dividende à porter au compte de chacune des communes associées, au prorata des consommations des clients basse tension de chacune des communes respectives, en ce qui concerne les activités électricité		817.816,04	817.816,04		
Dividende affecté au financement EP		-174.582,01			-174.582,01
		<b>806.901,59</b>	<b>981.483,60</b>	<b>0,00</b>	<b>-174.582,01</b>

#### Calcul des dividendes communaux 'Electricité' de l'exercice 2017

Communes	Dividende sur parts "B"	Kwh BT consommés	Dividende exploitation GRD 817.816,04	Balance autres activités non régulées	Dividende total 2017
Beaumont	18.287,63	17.246.636	158.707,84	-24.841,88	152.153,59
Chimay	51.195,23	24.055.466	221.364,38	-44.682,54	227.877,07
Couvain	15.689,00	11.203.497	103.097,37	-29.839,37	88.947,00
Froidchapelle	43.859,90	13.363.381	122.973,16	-14.878,91	151.954,15
Momignies	18.122,84	11.367.484	104.606,42	-33.126,59	89.602,67
Sivry-Rance	16.512,96	11.634.861	107.066,87	-27.212,72	96.367,11
<b>TOTAL</b>	<b>163.667,56</b>	<b>88.871.325</b>	<b>817.816,04</b>	<b>-174.582,01</b>	<b>806.901,59</b>

Redevance de voirie pour 2017 (R.W. ref.909605)  
Total versé aux communes

460.360,08  
**1.267.261,67**

#### Résumé des opérations sur les réserves

Exercice 2017	GRD	Téledistribution	Autres activités	AIESH
Réserves au début de l'exercice	20.660.881,78	792.716,87	1.518.956,48	22.972.555,13
<u>Affectation du résultat 2017</u>				
Réserve pour pertes éventuelles et régularisation dividende		11.405,70		11.405,70
Réserve pour financement des investissements	293.191,06			293.191,06
Réserve pour financement éclairage public				0,00
Transfert plus-values RAB amorties	234.792,10			234.792,10
Réserves à la clôture de l'exercice	<b>21.188.864,93</b>	<b>804.122,57</b>	<b>1.518.956,48</b>	<b>23.511.943,98</b>

### Parts sociales avec droit de vote d'une valeur nominale de 1,24 euros

Parts souscrites en application de l'article 7 des statuts de l'AIESH

Le capital est illimité. Sa part fixe est constituée au moyen de 15.000 parts de 1,24 Euro chacune, soit 18.600 Euros. Ces parts sont souscrites par les communes affiliées sur base de leur population au moment de leur affiliation à raison de 0,95 part sociale par habitant pour les communes affiliées à l'électricité, et à raison de 0,05 part sociale par habitant pour les communes affiliées à la télédistribution.

Communes	parts sociales avec droit de vote			valeur des parts sociales avec droit de vote		
	Electricité	télédistribution	Total	Electricité	télédistribution	Total
Beaumont	6.034	318	6.352	7.482,16	394,32	7.876,48
Chimay	9.497	500	9.997	11.776,28	620,00	12.396,28
Couvin	4.494	237	4.731	5.572,56	293,88	5.866,44
Erquelinnes		533	533		660,92	660,92
Froidchapelle	3.114	164	3.278	3.861,36	203,36	4.064,72
Momignies	5.898	310	6.208	7.313,52	384,40	7.697,92
Sivry-Rance	4.570	241	4.811	5.666,80	298,84	5.965,64
	33.607	2.303	35.910	41.672,68	2.855,72	44.528,40

### Parts sociales sans droit de vote d'une valeur nominale de 100.00 euros

Description des quatre types de parts selon l'article 7bis des statuts de l'AIESH :

- B1 représentent 20% des apports de créances résultant de la cession des réseaux basse tension par les communes en 2003.  
Ce capital doit être considéré comme du capital fixe.
- B2 représentent la part excédent les 20% des apports de créances résultant de la cession des réseaux basse tension par les communes en 2003.  
Ce capital doit être considéré comme du capital variable
- C1 représentent 20% des apports de créances résultant de la cession du réseau de télédistribution par les communes en 2003.  
Ce capital doit être considéré comme du capital fixe.
- E représentent 100% de l'apport des équipements d'éclairage public par les communes en 2016.

Communes	Parts sociales sans droit de vote par type			
	B1	B2	C1	E
Beaumont	4.328		277	3.712
Chimay	8.337	3.779	686	6.965
Couvin	3.713		411	2.714
Erquelinnes			310	
Froidchapelle	2.768	7.612	221	2.074
Momignies	4.289		455	4.262
Sivry-Rance	3.908		700	2.689
	27.343	11.391	3.060	22.416

### Capital détenu par associé et par type de parts

Communes	GRD				Télédistribution			Ecl.public	Total
	parts sociales	parts B1	parts B2	total	parts soc.	parts C1	total	parts E	
Beaumont	7.482,16	432.800,00		440.282,16	394,32	27.700,00	28.094,32	371.200,00	839.576,48
Chimay	11.776,28	833.700,00	377.900,00	1.223.376,28	620,00	68.600,00	69.220,00	696.500,00	1.989.096,28
Couvin	5.572,56	371.300,00		376.872,56	293,88	41.100,00	41.393,88	271.400,00	689.666,44
Erquelinnes					660,92	31.000,00	31.660,92		31.660,92
Froidchapelle	3.861,36	276.800,00	761.200,00	1.041.861,36	203,36	22.100,00	22.303,36	207.400,00	1.271.564,72
Momignies	7.313,52	428.900,00		436.213,52	384,40	45.500,00	45.884,40	426.200,00	908.297,92
Sivry-Rance	5.666,80	390.800,00		396.466,80	298,84	70.000,00	70.298,84	268.900,00	735.665,64
	41.672,68	2.734.300,00	1.139.100,00	3.915.072,68	2.855,72	306.000,00	308.855,72	2.241.600,00	6.465.528,40

## Statistiques générales 2017

Rubriques	2016	2017	variation 2017/2016
Nombre de communes affiliées	7	7	
Superficie totale en km2	644,96	644,96	
Nombre d'habitants desservis en électricité	35.861	35.879	0,05%
Densité de la population par km2	55,60	55,63	
<b>Réseau haute tension</b>			
Aérien 63 KV km	30,09	30,09	
<b>Réseau moyenne tension</b>			
Souterrain 15/11/10 KV km	273,67	278,51	1,77%
Aérien 15/11/10 KV km	337,71	359,49	6,45%
Total réseau moyenne tension km	611,38	638,01	4,36%
<b>Réseau basse tension</b>			
Souterrain 220/380 volts km	206,41	214,27	3,81%
Aérien 220/380 volts km	694,26	694,71	0,06%
Total réseau basse tension km	900,67	908,98	0,92%
<b>Total réseau HT - MT - BT</b> km	<b>1.542,14</b>	<b>1.577,07</b>	<b>2,27%</b>
<b>Postes et cabines</b>			
Postes HT-MT	3	3	
Cabines AIESH : transformation au sol	216	218	
transformation aérienne	313	311	
autres	5	5	
Cabines clients	96	98	
<b>Utilisateurs du réseau</b>			
Consommation : réseau HT	1	1	
transformation HT-MT	2	2	
réseau MT	92	97	5,43%
transformation MT-BT	19	18	-5,26%
réseau BT	19.991	20.226	1,18%
Total consommateurs hors BT	114	118	3,51%
<b>Total consommateurs</b>	<b>20.105</b>	<b>20.344</b>	<b>1,19%</b>
Production : réseau HT	1	1	
réseau MT	3	4	
réseau BT	6	6	
<b>Total producteurs</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	
<b>Total utilisateurs du réseau</b>	<b>20.115</b>	<b>20.355</b>	<b>1,19%</b>
Nombre clients BT par km de lignes BT	22,20	22,25	0,25%
Nombre clients BT par km de lignes HT et BT	12,96	12,83	-1,07%
Nombre d'habitants par km de lignes BT	39,82	39,47	-0,86%
<b>Livraison d'énergie</b>			
Nombre de kwh BT par km de ligne BT kwh	100.634	97.771	-2,85%
Nombre de kwh BT par client BT kwh	4.508	4.368	-3,10%
Nombre de kwh BT par habitant kwh	2.527	2.477	-2,00%
<b>Production décentralisée &lt;10 kva</b>			
Nombre d'installations			
- Cogénération fossile	3	3	
- Eolien	3	3	
- Solaire (photovoltaïque)	1.759	1.830	4,04%
	1.765	1.836	4,02%
Puissance installée (kva)			
- Cogénération fossile	12	12	
- Eolien	30	30	
- Solaire (photovoltaïque)	10.521	11.051	5,04%
	10.563	11.093	5,02%